

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Systemes d'information et études statistiques

Département des Etudes statistiques

61-65 rue Dutot
75732 Paris 15e

Affaire suivie par :

Frédéric Brouillet

01 55 55 71 35 ☎ 01 46 48 65 34

frederic.brouillet@education.gouv.fr

Sylvain Papon

01 55 55 71 45 ☎ 01 46 48 65 34

sylvain.papon@education.gouv.fr

Bernadette Rousseau

01 55 55 71 01 ☎ 01 46 48 65 34

bernadette.rousseau@education.gouv.fr

SISE

2008-2009

GUIDE D'UTILISATION DES FICHIERS

SISE INSCRIPTIONS

SOMMAIRE

A	- Présentation de l'enquête, avertissements _____	5	
I	- Présentation générale _____	5	
II	- Champ de l'enquête _____	6	
III	- Notions d'inscription, d'étudiant inscrit, de diplôme préparé, de nouveau bachelier, de nouvel entrant _____	8	
IV	- Etablissements recensés _____	10	
V	- Disponibilité des tables SAS _____	13	
B	- Données disponibles par thème _____	14	
I	- Descriptif de l'établissement fréquenté _____	14	
II	- Descriptif de l'étudiant _____	14	
1	- Données socio-démographiques _____	14	
2	- Origine géographique _____	15	
III	- Scolarité de l'étudiant _____	15	
1	- Scolarité antérieure _____	15	
2	- Scolarité actuelle, inscription _____	16	
3	- Scolarité actuelle, diplôme _____	16	
IV	- Les variables de comptage _____	17	
V	- Les variables internes à la SDSIES _____	18	
C	- Descriptif des différentes variables par ordre alphabétique _____	19	
acabac	20	dispens	60
acaeta	21	echang	61
acarespa	22	effectif	63
activi	23	etabli	64
age	24	flag_sup	65
amena	25	fr_etr	66
anbac	26	fr_etr_d	67
aninsc	27	fr_etr_r	68
annais	28	groupe	69
ansup	29	idetu	70
bac	30	inspr	71
bac_rgrp	33	iufm	72
cometa	34	iufmannee	72
cometu	35	iufmdegre	73
comins	36	iufmtypeconc	73
compos	37	jonais	74
comref	41	lcometu	75
conv	42	lcomref	75
cp_etu	43	monais	76
cp_par	43	nation	77
curpar	44	natRG	80
cursus_LMD	45	nature	81
cycle	46	nbach	82
degetu	47	net	83
depbac	48	niveau	84
depeta	49	niveau_d	85
deprespa	51	niveau_f	86
dipder	52	numed	87
diplom	54	numins	88
discipli	58	paripa	89

paypar	89	specia specib specic	98
pcspar	90	str	100
regime	91	typ_dipl	101
reimma	93	typrepa	105
sectdis	94	univ	107
sexe	96	voie	108
situpre	97		

ANNEXE 1 _____ 109

*NOMENCLATURES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ETAT DE DOCTEUR EN
MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE* _____ 109

ANNEXE 2 _____ 113

DETAIL DES FORMATS SISE _____ 113

A - Présentation de l'enquête, avertissements

I - PRESENTATION GENERALE

L'enquête SISE recense depuis 1995, au travers des inscriptions prises, les étudiants inscrits dans les principaux établissements universitaires, soit pour l'année universitaire 2008-2009 :

82 universités publiques

1 centre universitaire de formation et de recherche (Albi)

2 instituts nationaux polytechniques (INP) :Lorraine (Nancy) et Toulouse

3 universités de technologie (Compiègne, Troyes, Belfort-Montbéliard)

5 établissements spécifiques à l'agglomération parisienne : l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'institut d'études politiques, l'observatoire de Paris, l'institut physique du globe de Paris, Paris Dauphine

L'Institut polytechnique de Grenoble

l'école nationale du paysage de Blois

Les IUFM (rattachés ou non à une université)

AVERTISSEMENT :

Courant 2004, l'université Paris IX (Dauphine) a quitté le champ des universités car elle a le statut de grand établissement (cf. variable UNIV).

Par ailleurs, les 17 écoles d'ingénieurs rattachées à un établissement (article 43 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 ou L719-10 du code de l'éducation) remontent, depuis 2008-2009, dans le champ des écoles d'ingénieurs non universitaires SISE INGENIEURS, et ne sont donc plus présentés dans la table SAS Université.

Enfin, 28 IUFM sur 31, rattachés aux universités, sont inclus dans la table SAS Universités en tant que composante de leur université de rattachement. Les 3 IUFM non intégrés à ce jour (Martinique, Guadeloupe, Guyane) sont également inclus en tant qu'établissement (cf. variable IUFM).

Il faut donc veiller à travailler à champ constant si on s'intéresse aux évolutions d'effectifs d'une année sur l'autre.

En outre, le PRES de Paris-Est inscrit des étudiants. Les effectifs des universités de Marne-La-Vallée et de Paris 12 sont donc mécaniquement minorés par rapport à l'année dernière.

Enfin, l'université de Strasbourg regroupe désormais l'ensemble des 3 « anciennes » universités de Strasbourg (cf. variable STR).

Depuis sa mise en place en 1995, le système d'information SISE s'est étendu à d'autres champs :

depuis 1999 : IUFM

depuis 1999 : instituts catholiques

depuis 2001 : écoles d'ingénieurs (sur 115)

depuis 2004 : ENS et grands établissements

depuis 2006 : écoles de management (sur 117)

Pour l'année universitaire 2008-2009, la date d'observation fixée pour la remontée des informations était le **15 janvier 2009**.

Les inscriptions prises dans toutes les composantes internes des établissements universitaires sont présentes dans le fichier.

Comme par le passé, les composantes les plus fines (antennes) ont été recensées de manière exhaustive par rapport aux informations contenues dans la Base Centrale des Etablissements (BCE). Il est donc possible de travailler finement au niveau des sites universitaires.

En outre, les contrôles sur l'existence des composantes universitaires ont été effectués comme l'an dernier directement à partir d'une image extraite de la BCE issue des Bases Rectorales des Etablissements (BRE) mises à jour par les rectorats. Ces contrôles ont donc fait l'objet d'un important travail en collaboration avec les universités et ces derniers afin de vérifier d'une part, la description des composantes universitaires dans les BRE et de comparer d'autre part la description de la structure interne des universités dans les fichiers SISE et dans les BRE.

Signalons que certains diplômes (par exemple les diplômes paramédicaux ou les DAEU) sont toujours recensés de façon inégale selon les universités. Il s'agit souvent de diplômes dont la préparation est réalisée sous un régime de convention avec des établissements privés.

Les variables COMETU (code commune de la résidence de l'étudiant), COMREF (code commune de la résidence de référence), LCOMETU (commune de la résidence de l'étudiant) et LCOMREF (commune de la résidence de référence) ont été introduites en 2002-2003. Aucune correction manuelle n'a été effectuée sur les variables relatives aux communes de résidence. Il est pour l'instant préférable d'utiliser le code postal, beaucoup plus fiable, pour les études géographiques.

Depuis 2000-2001, malgré le calendrier austral, les étudiants de Nouvelle-Calédonie du fichier SISE sont les étudiants inscrits au titre de l'année de campagne (année 2009 pour 2008-2009) dans l'université de Nouvelle-Calédonie, et non les étudiants de l'année précédente. Par ailleurs, cette année, les effectifs remontés sont ceux observés à la date du 15 mars.

II - CHAMP DE L'ENQUETE

Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées à l'université (y compris IUT, IUFM, IUP, ingénieurs, formations paramédicales, enseignement à distance, etc.).

Entrent notamment dans le champ de SISE :

- les étudiants inscrits en formation continue diplômante donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme universitaire au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an
- les étudiants préparant le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU A et B)¹
- les étudiants préparant certains diplômes (DUT, nouvelles formations d'ingénieurs...) en formation par alternance (stages en entreprise intégrés dans le cursus) ou par apprentissage
- les étudiants français et étrangers inscrits dans le cadre des conventions et des échanges internationaux, inscrits dans un établissement public universitaire français, et qui, ayant payé des droits d'inscription dans cet établissement pour une formation d'un an, sont amenés à suivre une formation durant l'année universitaire à l'étranger pour une période de trois, six mois ou plus.

¹ Attention à la prise en compte des étudiants préparant ces diplômes souvent inégalement recensés par les universités.

- Les inscrits de 1^{ère} année d'IUFM: étudiants inscrits à l'IUFM pour préparer un concours (externe, interne, 3^{ème} voie) d'enseignement dans un établissement public (concours des 1^{er} et 2nd degré) ou privé sous contrat (concours du 2nd degré uniquement).
- Les inscrits de 2^{nde} année d'IUFM : stagiaires, qui ayant réussi un concours d'enseignement dans un établissement public l'an dernier qu'il soit de nature externe, interne ou de 3^{ème} voie, ou ayant été admis sur liste complémentaire, obtiennent à l'issue de cette année un certificat de titularisation dans la fonction publique ou « certification ».

Dans le cadre de l'enseignement dans des établissements du 2nd degré privé sous contrat, les admis au concours CAFEP de l'année passée, sont inscrits par le jury sur une liste d'aptitude. Les recteurs procèdent au recrutement des candidats inscrits sur cette liste qui justifient de l'accord d'un chef d'établissement d'enseignement privé sous contrat. Ces candidats bénéficient d'un contrat provisoire pour une période probatoire d'un an, puis d'un contrat définitif après que leur aptitude au professorat ait été constatée par la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat.

les inscrits en cycle préparatoire au CAPLP (1^{ère} et 2^{nde} année) qui ont accédé à ce cycle préparatoire de deux ans par voie de concours interne.

- les inscrits en cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles, cycle d'un an correspondant à une première année d'IUFM et débouchant sur le second concours interne de professeur des écoles. Leur formation est assurée en I.U.F.M.
- Les inscrits au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation d'handicap (CAPA-SH) destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.
- les inscrits au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) destiné aux enseignants du second degré susceptibles de travailler au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

Le concept d'étudiant dans SISE englobe donc les statuts d'étudiant stricto sensu, de stagiaire, d'apprenti et de stagiaire IUFM. C'est un concept qui permet de comptabiliser tous ceux qui préparent un diplôme d'enseignement supérieur, quel que soit le mode de préparation, aux restrictions suivantes près.

Nota Bene : Les étudiants inscrits dans le cadre d'une **convention entre un institut catholique et une université publique** sont recensés dans les deux types d'établissement.

N'entrent pas dans le champ de SISE :

- **les auditeurs-libres**
- **les stagiaires français et les étrangers** venant suivre des cycles de formation ou de perfectionnement d'une durée inférieure à l'année universitaire.

III - NOTIONS D'INSCRIPTION, D'ETUDIANT INSCRIT, DE DIPLOME PREPARE, DE NOUVEAU BACHELIER, DE NOUVEL ENTRANT

Inscription

Un étudiant peut prendre plusieurs inscriptions. **L'une d'elles est désignée comme inscription principale. Les autres inscriptions, dans le même établissement, sont dites secondes.**

Inscription principale : si l'étudiant est inscrit à une seule formation, cette inscription est dite principale.

Dans le cas d'inscriptions multiples prises dans le même établissement, la détermination de l'inscription principale dépend de différents critères. La règle générale est de donner la priorité aux diplômes nationaux par rapport aux diplômes d'université, puis en cas d'indétermination, au diplôme de niveau terminal de formation le plus élevé.

Certains diplômes font cependant exception. L'inscription en IUFM est principale. Les diplômes d'ingénieur et certains diplômes de santé priment sur les autres diplômes nationaux. Les habilitations à diriger des recherches (HDR) ont un niveau de priorité moindre que les autres diplômes nationaux. Les diplômes d'établissement identifiés spécifiquement (tels que le diplôme de l'IEP, code SISE : 8000017) sont prioritaires par rapport aux diplômes d'université génériques (diplômes commençant par '9' et classés par les établissements dans des niveaux de formation (initial et terminal) et secteurs disciplinaires).

Pour les **INSTITUTS CATHOLIQUES**, pour un même étudiant inscrit à plusieurs formations, les diplômes nationaux priment sur les diplômes canoniques et les diplômes d'université.

Ces règles se traduisent par la hiérarchie suivante (le diplôme d'échelle n+1 est toujours considéré comme prioritaire par rapport au diplôme d'échelle n quant au choix de l'inscription principale) :

- échelle 5** - DUT, Diplômes d'ingénieur, concours d'enseignement (y compris CAPES, CAPET), années préparatoires aux Diplômes d'Etat de chirurgie dentaire, de docteur en pharmacie et de docteur en médecine, capacités de médecine
- échelle 4** - diplômes nationaux (y compris la préparation à l'agrégation) ou homologués nationalement (magistères...), hors HDR
- échelle 3** - Concours administratifs et diplômes d'université clairement identifiés
- échelle 2** - habilitation à diriger des recherches (HDR)
- échelle 1** - diplômes d'université génériques, post-DUT, diplômes internationaux génériques.

Lorsque deux diplômes appartiennent à la même échelle, l'inscription principale est prioritairement le diplôme de niveau terminal de formation le plus élevé sauf pour les filières dites sélectives (une 2^e année de DUT primera sur un L2).

Cas d'inscriptions conditionnelles: **un étudiant inscrit en L2 et, de manière conditionnelle, en L3 aura pour inscription principale celle en L3.**

Enfin, dans le cas où les deux diplômes possèdent la même échelle et le même niveau terminal de formation, l'inscription principale est celle qui est dénommée 'première' par l'université.

Inscription seconde : il s'agit de toutes les inscriptions autres que principales, prises dans le même établissement. Un individu peut par conséquent avoir plusieurs inscriptions secondes s'il est inscrit à trois diplômes ou plus dans un établissement donné.

Étudiant inscrit

On parle d'étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. Un étudiant prend toujours une inscription principale et dans certains cas une ou des inscriptions secondes.

Dénombrer des étudiants (personnes physiques) dans un établissement revient donc à dénombrer des inscriptions principales à un diplôme.

Un étudiant ne peut être inscrit pour une préparation à un diplôme précis que dans une université.

- Si une université B est chargée par l'université A d'assurer une partie de la formation de ses étudiants pour la préparation à un diplôme donné, l'étudiant doit être recensé uniquement dans l'université A.
- Lorsque deux universités sont cohabilitées pour la préparation d'un même diplôme, l'étudiant s'inscrit dans l'université de son choix et il est décompté dans cette seule université.
- Si l'étudiant d'une université A s'inscrit dans une université B pour la préparation d'un autre diplôme que celui préparé à l'université A, il est recensé dans les deux universités.

Diplôme préparé

Une inscription se prend toujours pour la préparation d'un diplôme déterminé. **La notion de diplôme s'étend aux préparations de concours et attestations.**

Autres notions de comptage des étudiants

- les « **nouveaux inscrits** » : il s'agit des étudiants (personnes physiques, on ne raisonne donc pas en inscriptions) qui s'inscrivent pour la première fois dans l'enseignement supérieur universitaire français. Il s'agit donc d'une définition différente de celle des étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans une université donnée.
- les « **nouveaux bacheliers** » : il s'agit des étudiants (personnes physiques, on ne raisonne donc pas en inscriptions) ayant obtenu leur baccalauréat lors de la dernière session et qui s'inscrivent en 1^{ère} année de cursus L dans l'enseignement supérieur universitaire (les titulaires d'une équivalence sont exclus).

IV - ETABLISSEMENTS RECENSES

La liste des établissements figure dans le tableau ci-dessous.

ACADEMIE	ETABLISSEMENT
AIX	0131842G AIX I
	0131843H AIX II
	0132364Z AIX III
	0840685N AVIGNON
AMIENS	0801344B AMIENS
	0601223D COMPIEGNE
ANTILLES	9710585J ANTILLES-GUYANE
BESANCON	0251215K BESANCON
	0900424X BELFORT-MONTBELIARD
BORDEAUX	0331764N BORDEAUX I
	0331765P BORDEAUX II
	0331766R BORDEAUX III
	0332929E BORDEAUX IV
	0640251A PAU
CAEN	0141408E CAEN
CLERMONT	0631262E CLERMONT I
	0631525R CLERMONT II
CORSE	7200664J CORSE
CRETEIL	0931827F PARIS VIII
	0941111X PARIS XII
	0931238R PARIS XIII
	0772502B MARNE LA VALLEE
	0772710C PRES PARIS-EST
DIJON	0211237F DIJON
GRENOBLE	0381838S GRENOBLE I
	0381839T GRENOBLE II
	0381840U GRENOBLE III
	0730858L CHAMBERY
	0381912X INP GRENOBLE
LAREUNION	9740478B LA REUNION
LILLE	0593559Y LILLE I
	0593560Z LILLE II
	0593561A LILLE III
	0595964M LITTORAL
	0623957P ARTOIS
	0593279U VALENCIENNES
LIMOGES	0870669E LIMOGES
LYON	0691774D LYON I
	0691775E LYON II
	0692437Z LYON III
	0421095M SAINT-ETIENNE
MONTPELLIER	0341087X MONTPELLIER I
	0341088Y MONTPELLIER II
	0341089Z MONTPELLIER III
	0660437S PERPIGNAN
	0301687W CUFR NIMES

ACADEMIE	ETABLISSEMENT	
NANCY-METZ	0541507V NANCY I	
	0541508W NANCY II	
	0572081C METZ	
	0541564G INP NANCY	
NANTES	0440984F NANTES	
	0490970N ANGERS	
	0720916E LE MANS	
NICE	0060931E NICE	
	0830766G TOULON	
ORLEANS-TOURS	0450855K ORLEANS	
	0370800U TOURS	
	0410981U ECOLE DU PAYSAGE DE BLOIS	
PARIS	0751717J PARIS I	
	0751718K PARIS II	
	0751719L PARIS III	
	0753488J INALCO	
	0751720M PARIS IV	
	0751721N PARIS V	
	0751722P PARIS VI	
	0753428U INST.PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS	
	0751723R PARIS VII	
	0750736T PARIS DAUPHINE	
	0753431X IEP PARIS	
	0753496T OBSERVATOIRE	
	POITIERS	0860856N POITIERS
		0171463Y LA ROCHELLE
REIMS	0511296G REIMS	
	0101060Y TROYES	
RENNES	0350936C RENNES I	
	0350937D RENNES II	
	0290346U BREST	
	0561718N BRETAGNE SUD	
ROUEN	0761904G ROUEN	
	0762762P LE HAVRE	
STRASBOURG	0673021V STRASBOURG	
	0681166Y MULHOUSE	
TOULOUSE	0311382J TOULOUSE I	
	0311383K TOULOUSE II	
	0311384L TOULOUSE III	
	0311381H INP TOULOUSE	
	0811293R CUFR ALBI	
VERSAILLES	0921204J PARIS X	
	0911101C PARIS XI	
	0951793H CERGY PONTOISE	
	0911975C EVRY VAL D'ESSONNE	
	0781944P VERSAILLES - ST QUENTIN	
PACIFIQUE	9840349G POLYNESIE FRANCAISE	
	9830445S NOUVELLE-CALEDONIE	
3 IUFM des Antilles	9710939U IUFM de Guadeloupe	
	9720706K IUFM de Martinique	
	9730224F IUFM de Guyane	

Instituts catholiques

TOULOUSE	0310155A Institut catholique de Toulouse
NANTES	0490811R Université catholique de l'Ouest
LILLE	0590344D Institut catholique de Lille
LYON	0690195M Institut catholique de Lyon
PARIS	0753541S Institut catholique de Paris

ENS et Grands établissements :

CRETEIL	0940607Z ENS Cachan
LYON	0692459Y Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
	0693259T ENS Lyon Sciences
	0693817Z ENS Lyon Lettres et sciences humaines
NANTES	0851415B Institut catholique d'études supérieures
PARIS	0753455Y ENS Paris
	0753478Y Ecole nationale des chartes
	0753486G Ecole pratique des hautes études
	0753494R Muséum national d'histoire naturelle
	0753742K Ecole des hautes études en sciences sociales
VERSAILLES	0921682D Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique

V - DISPONIBILITE DES TABLES SAS

Le fichier est disponible sous forme de table SAS avec les nomenclatures associées (tables SAS également) et les formats. Pour les utilisateurs de la SDSIES, les tables et les formats se trouvent actuellement sous UNIX dans le répertoire :

`/util5/dep/depb5/SISE/PEPSISE`

Le nom du fichier pour l'année universitaire 2008-2009 est **inscri08**.

Par la suite, les tables seront mises à disposition sous le répertoire :

`$CAT/SISE/0809/disp/sas/horsbcp/c80305`

Pour les utilisateurs du CD-Rom SISE (SSA) :

- Le fichier national est dans le répertoire **\France**
- Les tables académiques sont dans le répertoire **\Academies**
- Les formats SAS sont dans le répertoire **\Formats**
- Les tables de nomenclatures sont dans le répertoire **\Nomenclatures**
- Ce guide ainsi que des tableaux sont dans le répertoire **\Tableaux et guide**

Pour utiliser les formats fournis vous devez d'abord allouer la librairie de formats :

`Libname fmt "d:\Formats\" ;` (Pour le CD-Rom)

Puis passer l'option suivante :

`Options fmtsearch=(fmt) ;` (Pour le CD-Rom)

Pour travailler sur un champ correct « université », les options SAS sont :
`Where (flag_sup=0 and) inspr='O' and UNIV='O' ;`

B - Données disponibles par thème

Cette partie détaille l'ensemble des variables disponibles dans le fichier de 2008-2009. Pour favoriser une lecture rapide, les différentes variables ont été regroupées par grands thèmes et accompagnées d'une définition succincte. Pour obtenir une définition plus complète ainsi que la table de nomenclature associée à la variable, il suffit de se reporter au paragraphe suivant qui détaille l'ensemble des variables par ordre alphabétique.

I - DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE

- **ETABLI** : numéro d'identification de l'établissement dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).
- **COMETA** : code commune (INSEE) du siège de l'établissement.
- **DEPETA** : code du département de l'établissement.
- **ACAETA** : code de l'académie de l'établissement.
- **FR_ETR_D** : regroupement des établissements selon qu'ils se situent en France métropolitaine, dans un Département d'Outre Mer ou dans un Territoire d'Outre Mer.
- **FR_ETR_R** : variable dichotomique permettant d'isoler les établissements des TOM des autres établissements.
- **COMPOS** : numéro d'identification de la BCE de l'unité administrative de rattachement la plus fine.
- **COMINS** : code commune (INSEE) de l'unité administrative de rattachement.
- **NUMED** : Numéro de l'école doctorale. Cette variable est renseignée uniquement pour les doctorants.
- **IUFM** : indique l'appartenance à un IUFM et son rattachement.
- **UNIV** : indique si l'établissement est une université.

II - DESCRIPTIF DE L'ETUDIANT

1 - Données socio-démographiques

- **IDETU** : identifiant national de l'étudiant.
- **SEXE** : sexe de l'étudiant.
- **JONAI** : jour de naissance – *Variable sensible interne à la SDSIES.*
- **MONAI** : mois de naissance
- **ANNAI** : année de naissance de l'étudiant.
- **AGE** : âge révolu au 31-12 de l'année de campagne. Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance. Par exemple pour le fichier relatif à l'année 2008-2009, un étudiant né en 1985 a pour âge: 2008-1985 = 23 ans.
- **PCSPAR** : PCS des parents de l'étudiant.
- **NATION** : nationalité de l'étudiant (code détaillé du pays) – *Variable sensible interne à la SDSIES.*
- **NATRG** : nationalité de l'étudiant (regroupée)
- **FR_ETR** : variable dichotomique permettant de distinguer les étudiants français des étudiants étrangers. Cette variable est calculée à partir de la nationalité de l'étudiant.

2 - Origine géographique

- **CP_ETU** : code postal de la résidence de l'étudiant.
- **PARIPA** : pays de résidence de l'étudiant.
- **COMETU** : code commune INSEE de résidence de l'étudiant.
- **LCOMETU** : commune de résidence de l'étudiant.
- **CP_PAR** : code postal de la commune de résidence des parents.
- **COMREF** : code commune INSEE de résidence de référence.
- **LCOMREF** : commune de résidence de référence.
- **PAYPAR** : pays de résidence des parents.
- **DEPRESPA** : département de résidence des parents.
- **ACARESPEA** : académie de résidence des parents.

III - SCOLARITE DE L'ETUDIANT

1 - Scolarité antérieure

- **BAC** : série du bac ou équivalence.
- **BAC_RGRP** : séries du baccalauréat ou équivalences regroupées. Cette variable de 7 modalités est calculée à partir de la variable BAC.
- **ANBAC** : année d'obtention du baccalauréat.
- **ACABAC** : académie d'obtention du baccalauréat.
- **DEPBAC** : département d'obtention du baccalauréat.
- **ANINSC** : année de première inscription dans le système universitaire français.
- **ANSUP** : année d'entrée dans l'enseignement supérieur.
- **SITUPRE** : situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi).
- **DIPDER** : type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou antérieurement) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).
- **DISPENS** : variable recensant les différentes possibilités de dispenses à l'entrée de l'IUFM.
- **ETABPRE** : dernier établissement fréquenté par l'étudiant
- **TYPREPA** : indique quelle classe préparatoire a été fréquentée par l'étudiant

2 - Scolarité actuelle, inscription

- **INSPR** : variable permettant de savoir s'il s'agit de l'inscription principale de l'étudiant, d'une inscription seconde ou d'une inscription en cohabilitation.
- **ECHANG** : programme d'échange international.
- **REGIME** : régime d'inscription de l'étudiant.
- **CURPAR** : cursus suivi parallèlement dans un autre établissement d'enseignement supérieur.
- **CONV** : variable indiquant si les enseignements sont dispensés dans le cadre d'une convention entre un institut catholique et une université publique.
- **ACTIVI** : Activité professionnelle au cours de l'année universitaire
- **AMENA** : variable permettant de préciser si l'étudiant a suivi dans l'établissement un cycle aménagé différent du cycle théorique.

3 - Scolarité actuelle, diplôme

- **DIPLOM** : code diplôme de l'inscription.
- **SECTDIS** : secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **DISCIPLI** : discipline (14 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **GROUPE** : regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, entre autres, les IUT.
- **NATURE** : nature du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **TYP_DIPL** : type du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **CYCLE** : cycle d'études associé au diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **CURSUS_LMD** : cursus d'études associé au diplôme d'inscription de l'étudiant respectant la logique LMD.
- **NIVEAU** : niveau dans le diplôme d'inscription atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription.
- **NIVEAU_D** : niveau de début de formation du diplôme d'inscription de l'étudiant défini en nombre d'années après le baccalauréat.
- **NIVEAU_F** : niveau final de formation du diplôme d'inscription de l'étudiant défini en nombre d'années après le baccalauréat.
- **NIVEAU_I** : niveau interministériel du diplôme d'inscription de l'étudiant.
- **DEGETU** : degré d'études ; niveau de formation atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription. Cette variable est calculée à partir du niveau dans le diplôme et à partir du niveau de début de formation du diplôme. Elle est définie en nombre d'années après le baccalauréat.
- **IUFMANNEE** : niveau de scolarité de l'étudiant ou du stagiaire inscrit en IUFM.
- **IUFMDEGRE** : distinction entre les concours d'enseignement pour l'enseignement primaire et ceux pour l'enseignement secondaire (général, technologique et professionnel).
- **IUFMTYPCONC** : distinction entre les concours pour l'enseignement dans les établissements PUBLICS (1^{er} et 1nd degrés) et les concours pour l'enseignement dans les établissements PRIVÉS SOUS CONTRAT (2nd degré).

- **SPECIA SPECIB SPECIC :**
spécialisation d'un diplôme national à un niveau plus fin que celui utilisé par les libellés du diplôme. Permet notamment de repérer les langues dans les formations diplômantes en langues.
- **VOIE** : voie ou finalité professionnelle , recherche , générale ou indifférenciée associée au diplôme d'inscription dans le cas d'une inscription dans un cursus LMD.

IV - LES VARIABLES DE COMPTAGE

- **EFFECTIF** : variable qui repère les inscriptions principales et **permet de comptabiliser les étudiants** (elle vaut 1 pour une inscription principale et 0 sinon).
- **NET** : variable permettant de repérer les inscriptions relatives aux étudiants en première année de premier cycle dont c'est la première année d'inscription à l'université (NET=1 si c'est le cas, 0 sinon). Elle est calculée à partir des variables PRINSCRI, CYCLE et DEGETU.
- **NBACH** : variable permettant de repérer les bacheliers de l'année inscrits pour la première fois dans le système universitaire français en première année de premier cycle (NBACH = 1 si c'est le cas, 0 sinon). Elle est calculée à partir des variables ANBAC, ANINSC et BAC.

V - LES VARIABLES INTERNES A LA SDSIES

- **REIMMA** : variable permettant de repérer les numéros Identifiant National Etudiant (INE) indûment réaffectés (réimmatriculations abusives).
- **NUMINS** : numéro d'inscription de l'étudiant interne à l'établissement.
- **S(VARIABLE)** : permet de repérer la valeur brute de la variable (VARIABLE) ; c'est à dire telle que transmise par l'université avant tout redressement éventuel de la part de la SDSIES.
- **FLAG_SUP** : variable dichotomique permettant de conserver tous les enregistrements qui ont été supprimés par la SDSIES (ex : 2 inscriptions première et seconde identiques, étudiant relevant du champ de l'enquête IUFM, doublon). La variable vaut 1 pour une suppression, 0 sinon.
- **STR** : Indique pour l'université de Strasbourg, quelle « ancienne » université a remonté les informations

Par conséquent, tout traitement doit se faire sur la population FLAG_SUP=0.

C - Descriptif des différentes variables par ordre alphabétique

Pour chaque variable seront précisés différents points :

- le **format** de la variable.
- la **définition** exacte de la variable.
- des **commentaires** spécifiques sur la codification des valeurs manquantes, sur les contrôles et redressements effectués, et toute autre remarque éventuelle sur la variable.
- la **nomenclature** correspondant à la variable et éventuellement, si elle existe, la structure de la table associée.

ACABAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie :

- du dernier établissement de préparation du baccalauréat pour les étudiants qui étaient scolarisés à ce moment.
- du centre d'examen pour les étudiants non scolarisés au moment du baccalauréat.

COMMENTAIRES :

- Les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger sont regroupés dans la modalité '00'.
- Les étudiants présents dans les universités et non titulaires du baccalauréat sont comptabilisés dans la modalité '99'.
- Les non-réponses sont regroupées dans la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
00	ETRANGER	20	AMIENS
01	PARIS	21	ROUEN
02	AIX-MARSEILLE	22	LIMOGES
03	BESANCON	23	NICE
04	BORDEAUX	24	CRETEIL
05	CAEN	25	VERSAILLES
06	CLERMONT-FERRAND	27	CORSE
07	DIJON	28	REUNION
08	GRENOBLE	31	MARTINIQUE
09	LILLE	32	GUADELOUPE
10	LYON	33	GUYANE
11	MONTPELLIER	40	NOUVELLE CALEDONIE
12	NANCY-METZ	41	POLYNESIE FRANCAISE
13	POITIERS	42	WALLIS ET FUTUNA
14	RENNES	43	MAYOTTE
15	STRASBOURG	44	ST PIERRE ET MIQUELON
16	TOULOUSE	99	INDETERMINE ou SANS OBJET
17	NANTES		
18	ORLEANS-TOURS		
19	REIMS		

ACAETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie d'appartenance de l'établissement.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
01	PARIS	17	NANTES
02	AIX-MARSEILLE	18	ORLEANS-TOURS
03	BESANCON	19	REIMS
04	BORDEAUX	20	AMIENS
05	CAEN	21	ROUEN
06	CLERMONT-FERRAND	22	LIMOGES
07	DIJON	23	NICE
08	GRENOBLE	24	CRETEIL
09	LILLE	25	VERSAILLES
10	LYON	27	CORSE
11	MONTPELLIER	28	REUNION
12	NANCY-METZ	31	MARTINIQUE
13	POITIERS	32	GUADELOUPE
14	RENNES	33	GUYANE
15	STRASBOURG	40	NOUVELLE CALEDONIE
16	TOULOUSE	41	POLYNESIE FRANCAISE

ACARESPA

FORMAT :

Variable caractère sur 2 positions.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie de résidence des parents de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

- Les étudiants dont les parents résident à l'étranger sont codés avec la modalité '00'.
- Les non-réponses sont codées avec la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
00	ETRANGER	19	REIMS
01	PARIS	20	AMIENS
02	AIX-MARSEILLE	21	ROUEN
03	BESANCON	22	LIMOGES
04	BORDEAUX	23	NICE
05	CAEN	24	CRETEIL
06	CLERMONT-FERRAND	25	VERSAILLES
07	DIJON	27	CORSE
08	GRENOBLE	28	REUNION
09	LILLE	31	MARTINIQUE
10	LYON	32	GUADELOUPE
11	MONTPELLIER	33	GUYANE
12	NANCY-METZ	40	NOUVELLE CALEDONIE
13	POITIERS	41	POLYNESIE FRANCAISE
14	RENNES	42	WALLIS ET FUTUNA
15	STRASBOURG	43	MAYOTTE
16	TOULOUSE	44	ST PIERRE ET MIQUELON
17	NANTES	99	INDETERMINE ou SANS OBJET
18	ORLEANS-TOURS		

ACTIVI

Ne concerne que les étudiants inscrits en IUFM :

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Caractérise l'activité professionnelle de l'étudiant ou du stagiaire (permanente, temporaire...). Elle permet de repérer les aides éducateurs , les assistants d'éducation, les emplois jeunes inscrits en IUFM pour préparer un concours d'enseignement (étudiants de 1^{ère} année).

NOMENCLATURE :

Pour les stagiaires IUFM : ACTIVI=H.

- A INACTIVITE
- B DISPOSITIFS DE CONVERSION ¹
- C EMPLOI INFERIEUR OU EGAL A 1 MOIS
- D EMPLOI SUPERIEUR A 1 MOIS ET INFERIEUR OU EGAL A 6 MOIS
- E EMPLOI SUPERIEUR A 6 MOIS
- F AIDE EDUCATEUR
- G AUTRE EMPLOI JEUNE
- H ETUDIANT REMUNERE AU TITRE DE SES ETUDES ²
- J ASSISTANT D'EDUCATION

AGE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance ; il s'agit de l'âge révolu au 31/12 de l'année de campagne. Par exemple pour le fichier relatif à l'année 2008-2009, un étudiant né en 1985 a pour âge : $2008-1985 = 23$ ans.

COMMENTAIRES :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 14 ans ou supérieur à 99 ans (sauf si l'âge de l'étudiant a été confirmé par l'université). L'âge redressé est calculé en fonction de la série de baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre 14 ans et 99 ans.

AMENA

Ne concerne que les étudiants inscrits en formation d'ingénieur :

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1

DEFINITION :

Cette variable complète la variable « Niveau dans le diplôme ». Elle permet de préciser si l'étudiant a suivi dans l'établissement un cycle aménagé différent du cycle théorique.

Exemple : 1^{er} cycle : programme réparti sur 3 ans (en théorie 2 ans)

2^{ème} cycle : scolarité de 3 ans pouvant s'étaler sur 4, 5 ans ou plus

Il y a donc un problème pour classer ces étudiants dans la variable niveau dans le diplôme car ces élèves ne sont pas considérés comme des redoublants.

Cas d'étudiants envoyés une année en stage, en France ou à l'étranger, en plus de leur cursus en 3 ans, généralement entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année du cycle ingénieur :

Dans ce cas, ces étudiants restent en niveau 02 avec un profil à 1, signalant qu'il ne s'agit pas d'un redoublement mais d'une année de césure.

NOMENCLATURE :

1 CURSUS AMENAGE

ANBAC

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année d'obtention du baccalauréat ; un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire $n, n+1$ est référencé à l'aide de l'année civile $n+1$. Par exemple pour un étudiant ayant obtenu son baccalauréat lors de la session de juin 2008 (année scolaire 2007-2008), l'année d'obtention du baccalauréat vaut 2008.

COMMENTAIRES :

Pour les étudiants non titulaires d'un baccalauréat et possédant une équivalence, la variable reste à blanc.

La procédure de contrôle redresse les individus dont l'écart entre l'année d'obtention du baccalauréat et l'année de naissance serait inférieur à 14 ans, sauf si l'année de naissance et l'année de bac ont été confirmées par l'université.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1919 et l'année 2008.

ANINSC

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année de première inscription dans le système universitaire public français (par système universitaire français, on entend l'ensemble des établissements recensés par les systèmes SISE UNIVERSITES et SISE IUFM¹). Pour l'année universitaire n,n+1, il faut renseigner l'année civile n. Par exemple pour un étudiant s'inscrivant pour la première fois dans le système universitaire français l'année universitaire 2008-2009, l'année de première inscription est 2008.

COMMENTAIRES :

Les non-réponses ont toutes été redressées. Pour les bacheliers, la valeur redressée prend dans la majeure partie des cas la valeur de l'année d'obtention du bac ; pour les non-bacheliers, la valeur redressée tient compte de l'année de naissance de l'étudiant.

L'année de première inscription à l'université est obligatoirement supérieure ou égale à l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1931 et l'année 2008.

¹ Ces systèmes recensent respectivement les universités (et établissements assimilés) et les IUFM.

ANNAIS

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année de naissance de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 14 ans ou supérieur à 99 ans au cours de l'année de campagne (sauf si l'âge de l'étudiant a été confirmé par l'université). L'année de naissance redressée est alors calculée en fonction de la série de baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1910 et l'année 1994.

ANSUP

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Cette variable désigne la première année où l'étudiant s'est inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur soit pour suivre une formation diplômante post-bac ou donnant l'accès aux études universitaires, soit pour préparer un concours de niveau supérieur au baccalauréat. Elle exclut donc les années où un étudiant se serait inscrit en tant qu'auditeur libre.

C'est l'année civile de début d'année universitaire qui est indiquée (par exemple 2008 pour l'année universitaire 2008-2009).

On entend par enseignement supérieur les entités publiques ou privées dispensant des formations post-bac: universités (y compris IUT), instituts catholiques, facultés privées, IUFM, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles d'art, ...

Elles comprennent les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), y compris les classes préparatoires dites intégrées, ainsi que les STS (sections de techniciens supérieurs).

Par ailleurs, une formation universitaire diplômante préparant à l'accès aux études universitaires (DAEU ou capacité de droit) sera considérée comme une formation de l'enseignement supérieur.

COMMENTAIRES :

L'année d'entrée dans l'enseignement supérieur est par conséquent postérieure ou égale à l'année du bac.

BAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Certains redressements de série de bac ont été nécessaires de telle sorte que la série du baccalauréat soit cohérente avec l'année d'obtention du baccalauréat. Par exemple, pour une série de baccalauréat 'C' déclarée avec une année d'obtention à 1995, la série de baccalauréat est redressée en 'S' (scientifique).

Lorsque la série de baccalauréat et l'année d'obtention sont non renseignées, la variable est redressée à partir d'une équivalence ('titre étranger' pour les étudiants étrangers et 'autres cas de non bacheliers' pour les autres).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC**

La nomenclature détaille à la fois les bacs des sessions antérieures à 1995 et celles de 1995.

FORMAT :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
BAC	CHAR(4)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$BAC
LIB_LONG	CHAR(40)	\$BACLG

BACCALAUREAT FRANÇAIS**a) Bacs généraux (avant session 1995)**

A	A - PHILOSOPHIE-LETTRES (OU PHILO, session antérieure à 1984)
B	B - ECONOMIQUE ET SOCIAL (OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984)
A1	A1 - LETTRES-SCIENCES
A2	A2 - LETTRES-LANGUES
A3	A3 - LETTRES-ARTS PLASTIQUES
A4	A4 – LANGUES MATHÉMATIQUES (jusque session 1985)
A5	A5 – LANGUES (jusque session 1985)
A6	A6 – EDUCATION MUSICALE (session antérieure à 1984)
A7	A7 – ARTS PLASTIQUES (session antérieure à 1984)
C	C - MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (MATH ÉLÉMENTAIRES, session antérieure à 1984)
D	D - MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (SC. EXPÉRIMENTALES, session antérieure à 1984)
DP	D' - SCIENCES AGRONOMIQUES-TECHNIQUES
E	E - MATHÉMATIQUES ET TECHNIQUES
0001	BAC INTERNATIONAL

b) Bacs technologiques (avant session 1995)

F1	F1 - CONSTRUCTION MECANIQUE
F2	F2 - ELECTRONIQUE
F3	F3 - ELECTROTECHNIQUE
F4	F4 - GENIE CIVIL
F5	F5 - PHYSIQUE
F6	F6 - CHIMIE
F7	F7 - BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
F7P	F7P - BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
F8	F8 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES
F9	F9 - EQUIPEMENT TECHNIQUE - BATIMENT
F10	F10 - MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1984)
F10A	F10A - MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	F10B - MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	F11 - MUSIQUE
F11P	F11P - DANSE
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (jusque session 1998)
F	F - SPECIALITE NON PRECISEE
G1	G1 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	G2 - TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	G3 - TECHNIQUES COMMERCIALES
G	G - SPECIALITE NON PRECISEE
H	H - TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	HOTELLERIE

c) Bacs professionnels

0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

d) Nouvelles séries du baccalauréat (à partir de la session 1995)

S	SCIENTIFIQUE
L	LITTERAIRE
ES	ECONOMIQUE ET SOCIALE
STG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE GESTION
STI	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES
STL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS	SCIENCES MEDICO-SOCIALES
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE (jusque session 2007)
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT(jusque session 2007)
STAV	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT(à partir session 2008)
F11	F11 - MUSIQUE
F11P	F11P - DANSE
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (jusque session 1998)
HOT	HOTELLERIE
0001	BAC INTERNATIONAL

EQUIVALENCES

e) Autres que bacs

0030	CAPACITE DE DROIT
0031	TITRE ETRANGER ADMIS NATIONALEMENT EN EQUIVALENCE
0032	TITRE FRANCAIS ADMIS NATIONALEMENT EN DISPENSE
0033	ESEU A ou D.A.E.U. A
0034	ESEU B ou D.A.E.U. B
0035	PROMOTION SOCIALE
0036	VALIDATION D'ETUDES, D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS
0037	AUTRE CAS DE NON BACHELIERS

BAC_RGRP

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant et regroupées en 7 modalités.

COMMENTAIRES :

Les étudiants non-bacheliers sont regroupés dans la modalité '7'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC_RGRP**

structure :

<i>VARIABLE</i>	<i>FORMAT</i>	<i>FORMAT SAS</i>
BAC_RGRP	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LBACRG
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LBACRLG

contenu :

La troisième colonne n'est pas dans la table : elle est donnée à titre indicatif (tableau de correspondance baccalauréat détaillé (BAC) - baccalauréat regroupé)

BAC_RGRP	LIBELLE	BAC détaillé
1	LITTERAIRE	A, A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, L, 0001
2	ECONOMIQUE	B, ES
3	SCIENTIFIQUE	C, D, DP, E, S
4	TECHNO STT	G, G1, G2, G3, H, STT, STG
5	AUTRES TECHNO	F, F1, F10, F10A, F10B, F11, F11P, F12, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F7P, F8, F9, HOT, STI, STL, SMS, STPA, STAE, STAV
6	PROFESSIONNEL	0021, 0022, 0023
7	DISPENSE	0030, 0031, 0032, 0033, 0034, 0035, 0036, 0037

COMETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code commune (INSEE) du siège de l'université.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée à partir du code de l'établissement présent dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).

NOMENCLATURE :

On peut utiliser les formats \$COMMUNE et \$LCOMMU (voir annexe).

De plus, sur certains CD de diffusion, il est possible de créer des formats SAS en utilisant une partie de la table associée : **COMPOS**.

Pour travailler uniquement sur les établissements, il suffit de filtrer les informations à partir de la variable NIVEAU à '0'.

Extrait de la structure (voir le descriptif de la variable compos pour le détail):

Variable	Format	Position	Description
NIVEAU	CHAR(1)	1	"niveau de composante" : '0' => établissement '1' => composante
COMPOS	CHAR(8)	14-21	Code composante - niveau 1 ou 2 - (N° BCE)
ETABLI	CHAR(8)	6-13	Code établissement de rattachement (N° BCE)
COMMUNE	CHAR(5)	70-74	Code commune
LIBCOM	CHAR(30)	75-79	libellé commune

contenu :

Le tableau ci dessous présente un extrait de la table.

NIVEAU	ETABLI	COMPOS	LIBELLE	COMMUNE	LIBCOM
0	0060931E	0060931E	UNIVERSITE : NICE	06088	NICE
0	0101060Y	0101060Y	UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE TROYES	10387	TROYES
1	0593560Z	0595876S	INST. ETUD. POLITIQUES (IEP)	59350	LILLE
1	0381912X	0380131L	EC. FRANC. PAPET. IND. GRAPH. GR. (EFPG)	38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
2	0131843H	0050604E	ANT. IUT AIX (GAP)	05061	GAP
2	0131843H	0133479L	ANT. IUT AIX (MARSEILLE 9E)	13209	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT

COMETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code commune INSEE de la commune de résidence de l'étudiant.

Par adresse de résidence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne pour l'année scolaire en cours (il peut s'agir d'une chambre d'étudiant, du domicile parental, d'un logement personnel indépendant). C'est donc le logement qu'il occupe au cours de l'année universitaire (hors périodes de vacances scolaires).

COMMENTAIRES :

Les établissements peuvent renseigner soit le code commune, soit le libellé, soit les deux. Si le code commune n'est pas renseigné par l'établissement, il est codé à partir du libellé et du code postal.

Il est important d'utiliser cette variable avec précautions dans la mesure où parfois le code postal est utilisé à la place du code commune.

COMINS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code commune (INSEE) d'implantation de la composante. Cette variable peut être utilisée pour obtenir les effectifs par implantation ou encore les différents enseignements offerts aux étudiants par site (carte des enseignements).

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée à partir du code de l'unité de rattachement et à partir de la Base Centrale des Etablissements (BCE). Attention, certaines informations de la BCE ne sont pas toujours mises à jour, il peut donc subsister quelques erreurs dans la table associée transmise.

Depuis plusieurs années, cette variable est fiable. Les composantes les plus fines (antennes délocalisées) ont été recensées de manière exhaustive par rapport aux informations contenues dans la BCE.

NOMENCLATURE :

On peut également utiliser les formats \$COMMUNE et \$LCOMMU (voir annexe).

De plus, sur certains CD de diffusion, il est possible de créer des formats SAS en utilisant une partie de la table associée : **COMPOS**.

Pour travailler uniquement sur les établissements, il suffit de filtrer les informations à partir de la variable NIVEAU à '0'.

Extrait de la structure (voir le descriptif de la variable compos pour le détail) :

Variable	format	position	Description
NIVEAU	CHAR(1)	1	"niveau de composante" : '0' => établissement '1' => composante
COMPOS	CHAR(8)	14-21	code composante - niveau 1 ou 2 - (N° BCE)
ETABLI	CHAR(8)	6-13	code établissement de rattachement (N° BCE)
COMMUNE	CHAR(5)	70-74	code commune
LIBCOM	CHAR(30)	75-79	libellé commune

contenu :

Voir variable COMETA

COMPOS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit de l'**unité de rattachement pédagogique et géographique** de l'étudiant. Par exemple, un étudiant peut être inscrit à une Licence LMD Sciences, santé et technologies : sciences de la vie dont la responsabilité pédagogique est l'UFR sciences et techniques située à Besançon. Un autre sera inscrit pour ce même diplôme dans l'antenne de cette UFR située à Montbéliard.

COMMENTAIRES :

La composante d'inscription d'un étudiant est repérée par :

- son numéro d'identification (numéro BCE)
- son appartenance à une commune.

Attention, certaines informations de la BCE ne sont pas toujours mises à jour, il peut donc subsister quelques erreurs dans la table associée transmise.

Depuis plusieurs années, cette variable est fiable. Les composantes les plus fines (antennes délocalisées) ont été recensées de manière exhaustive par rapport aux informations contenues dans la BCE.

NOMENCLATURE :

Des formats sont prédéfinis. Au code composante, ils associent directement les valeurs suivantes:

Nom de la variable associée dans la table compos	Nom du format	Association
LIBELLE	\$COMPOS	Associe la composante à son libellé
CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante à sa catégorie juridique
COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libellé de sa catégorie juridique
LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libellé de la commune d'implantation
LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libellé de son code nature
LTYPCT	\$LTYPCT	Associe la composante au libellé court du type de composante
LTYPLG	\$TYPCOMP	Associe la composante au libellé long du type de composante
NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement
SIGLE	\$SIGLE	Associe la composante à son SIGLE
TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante

On peut utiliser également le format \$PATRON (voir annexe).

Pour les formats SAS, il est possible d'utiliser la table associée : **COMPOS**.

structure :

Variable	Format	Description
NIVEAU	CHAR(1)	Niveau de composante
COMPOS	CHAR(8)	Code composante
RATTACH	CHAR(8)	Si niveau=2 : Code composante de rattachement Si niveau=1 : Même code que le code composante Si niveau=0 : Même code que le code composante et le code Etabli
ETABLI	CHAR(8)	Code de l'établissement de rattachement
LIBELLE	CHAR(30)	Libellé de la composante
COMPLIB	CHAR(30)	Complément de libellé de la composante
SIGLE	CHAR(14)	Sigle de la composante
COMMUNE	CHAR(5)	Code commune INSEE d'implantation de la composante
LIBCOM	CHAR(26)	Libellé de commune d'implantation de la composante
TYPCOMP	CHAR(3)	Type de composante (voir page suivante)
LTYPCT	CHAR(15)	Libellé court du type de composante
LTYPLG	CHAR(40)	Libellé long du type de composante
TYPE	CHAR(4)	Type de composante utilisé les autres années
NATURE	CHAR(3)	Nature
LNATURE	CHAR(40)	Libellé du code nature
NATURE_S	CHAR(3)	Nature SISE
CATJUR	CHAR(3)	Catégorie juridique
LCATJUR	CHAR(40)	Libellé catégorie juridique

contenu :

NIVEAU

0	Etablissement	Compos = rattachement = etabli
1	Composante	Compos = rattachement ≠ etabli
2	Sous-composante	Compos ≠ rattachement ≠ etabli

Dans le système d'information SISE, les inscriptions peuvent être rattachées à des unités situées à différents niveaux de la structure des établissements universitaires. Une inscription peut être prise :

- dans une unité de niveau 0 correspondant à un établissement (université, les 3 IUFM non intégrés, écoles d'ingénieurs autonomes).
- dans une unité de niveau 1 correspondant à :
 - une composante juridique (UFR, IUT, IUFM intégrés...)
 - une composante pédagogique (IUP)
 - une antenne géographique (antenne délocalisée des IUFM non intégrés ou de l'INALCO, ...)
- dans une unité de niveau 2 sous-composante qui correspond à:
 - une antenne géographique (antenne d'UFR , d'IUT, d'IUFM intégrés)
 - une filière pédagogique (IUP)

NATURE ET NATURE_S

Le code NATURE SISE est identique au code NATURE sauf pour les antennes auxquelles on affecte le code NATURE de la structure de rattachement.

Les modalités possibles de ces variables sont :

445 ECOLE DE COMMERCE GESTION ADMINIST VENTE
 480 AUTRE FORMATION TECHN.PROF INDUSTRIELLE
 505 AUTRE ETAB.PUBLIC ENSEIGNT UNIVERSITAIRE
 507 ANTENNE AUTRE ETAB ENSEIGT UNIVERSITAIRE
 510 PÔLE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 517 SERV INTERETAB MEDECINE PREVENTIVE
 518 SERV INTERETAB FORMATION CONTINUE
 523 UNIVERSITE
 524 INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE
 525 SERV.COMMUN INFORMATION ET ORIENTATION
 528 SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE
 529 SERV.COM.ACTIVITES PHYSIQUE ET SPORTIVE
 530 ANTENNE DELOCALISEE UFR OU AUT COMPOSANT
 531 SERVICE COMMUN ACCUEIL ETRANGERS
 532 SERVICE COMMUN FORMATION FORMATEURS
 533 SERVICE GENERAL
 536 ANTENNE DELOCALISEE SERVICE COMMUN
 537 UFR DE MEDECINE ODONTOLOGIE PHARMACIE
 539 AUTRE UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
 540 AUTRE COMPOSANTE ENSEIGNT UNIVERSITAIRE
 541 INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISE
 542 INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
 543 ANTENNE D IUT
 544 INSTITUT ADMIN.ENTREPRISES, EC.GESTION
 545 INSTITUT DU TRAVAIL
 546 INSTITUT PREPARATION ADMINIST GEN & CPAG
 547 OBSERVATOIRE (SCIENCES DE L UNIVERS)
 550 CENTRE UNIVERSIT DE FORMATION RECHERCHE
 551 UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE
 553 ECOLE D INGENIEURS PUBLIQUE DU MESR
 554 INSTITUT D ETUDES POLITIQUES
 555 CENTRE FORMATION CARRIERES BIBLIOTHEQUES
 558 INSTITUT UNIVERS. FORMATION DES MAITRES
 559 ANTENNE D IUFM

CATJUR

Les modalités possibles de cette variable sont :

210 ETABLT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF
 220 EPA ENS SUP RATT A EPCSCP L719-10 L721-1
 251 EPCSCP GRAND ETABLISSEMENT L.717-1
 252 EPCSCP ECOLE EXTERNE A UNIVERSITE L715-1
 253 EPCSCP L.712-1 L.716-1 L.718-1
 254 ETABLT PUBLIC COOPERATION SCIENTIFIQUE
 255 UNITE FORMATION ET RECHERCHE L.713-3 & 4
 256 ECOLE INSTITUT INTERNE UNIVERSITE L713-9
 257 SERVICE COMMUN L.714-1 L.714-2
 258 DEPARTEMENT LABO CTRE RECHERCHE L.713-1
 259 STRUCTURES INTERNES CNAM ENSAM
 261 SERVICES GENERAUX D'UNIVERSITE D.95-550
 320 ASSOCIATION
 500 SANS PERSONNALITE JURIDIQUE
 999 SANS OBJET

TYPCOMP

Le **type de composante SISE** est créé à partir d'une combinaison entre le **niveau**, la **nature SISE** et la **catégorie juridique**.

Les modalités possibles de cette variable sont :

TYPCOMP	LTYPLG	LTYPCT
001	UNIVERSITE	UNIV
002	INP	INP
003	IEP	IEP
004	ECOLES INGENIEURS	EC ING
005	IUFM (NON INTEGRES°	IUFM
006	OBSERVATOIRE	OBS
007	AUTRES ETABLISSEMENTS ENSEIGT SUPERIEUR	AUTR ETAB SUP
008	CUFR	CUFR
009	UNIVERSITE TECHNOLOGIE	UNIV TECHNOL
012	POLE RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	PRES
101	UFR	UFR
102	IUT	IUT
103	IUP	IUP
104	IAE COMPOSANTE UNIV	IAEC
105	IAE RATTACHE	IAER
106	IEP COMPOSANTE UNIV	IEPI
107	IEP RATTACHE	IEPR
108	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV	INGC UNIV
109	INGENIEUR RATTACHE	INGR
110	ECOLE ING OU COMMERCE CONVENTION	ECOLE CONV
111	INSTITUT TRAVAIL	INST TRAVAIL
112	IPAG	IPAG
114	OBSERVATOIRE COMPOSANTE UNIV	OBSC
115	SERVICES COMMUNS OU GENERAUX	SERV
116	CTRE FORM CARRIERE BIBLIOTHEQUE	CFCB
118	AUTRES COMPOSANTES UNIV	AUTR COMP UNIV
119	IUFM ANTENNE (IUFM NON RATTACHES)	IUFM (ANT)
120	AUTRES ETABLISSEMENTS ENS SUP (PARTIE)	AUTR ETAB SUP P
123	IUFM COMPOSANTES UNIV	IUFM
201	UFR ANTENNE	UFR (ANT)
202	IUT ANTENNE	IUT (ANT)
203	IUP ANTENNE	IUP (ANT)
204	SERVICES COMMUNS OU GENERAUX ANTENNE	SERV (ANT)
206	AUTRES COMPOSANTES UNIV ANTENNE	AUTR COMP (ANT)
207	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV ANTENNE	INGC UNIV (ANT)
209	IUFM COMPOSANTES UNIV ANTENNE	IUFM (ANT)

Le code TYPCOMP sur 3 caractères, se décompose ainsi:

1^{er} caractère : code NIVEAU

2^{ème} et 3^{ème} caractères : ordre séquentiel

Le code type permet de se ramener à la nomenclature moins détaillée utilisée avant 1998-1999.

Pour recenser les formations IUP, il est recommandé d'utiliser plutôt la variable TYP_DIPL (modalités CJ EJ CI FF CK DJ) ou la variable NATURE (modalité P). En effet, quelques formations de type IUP peuvent encore être recensées dans des composantes non IUP.

Pour recenser les formations IUT, il est recommandé d'utiliser la variable GROUPE (modalités 7 et 8).

COMREF

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code commune INSEE de la commune de résidence de référence.

Par adresse de résidence de référence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne comme adresse permanente ou adresse fixe, c'est-à-dire celle à laquelle il peut être contacté à tout moment, à laquelle on peut par exemple lui expédier du courrier pendant les périodes de vacances scolaires ou après la fin de l'année universitaire.

CONV

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable indique si la formation fait l'objet d'une convention entre un **institut catholique** et une **université publique**.

Les étudiants inscrits à une formation diplômante dans le cadre d'une convention entre un institut catholique et une université publique doivent être recensés dans les deux établissements, qui renseignent alors cette variable avec la modalité C. Si l'inscription de l'étudiant ne fait pas l'objet d'une convention entre l'université publique et l'institut catholique, la variable est laissée à blanc.

La notion de convention est différente de celle de cohabilitation entre deux universités publiques pour un diplôme donné.

La convention entre une université publique et un institut catholique concerne par exemple un diplôme national dont la préparation est assurée par l'institut catholique, la délivrance du diplôme (et le passage des examens) ne pouvant être effectuée légalement que par l'université publique. Le repérage de la convention pour une inscription à une formation diplômante n'a pas de conséquence sur le dénombrement des inscriptions principales ou secondes de l'université et donc sur les modalités d'enregistrement actuellement réalisées par la SDSIES pour les inscriptions dans les universités publiques.

CP_ETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code postal de la résidence de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la valeur '**00999**'.

Pour les étudiants résidant à l'**étranger**, le code utilisé est '**99999**'.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles correspondent aux codes postaux usuels (les deux premiers caractères représentant le département de résidence).

CP_PAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Il s'agit du code postal de la résidence des parents de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la valeur '**00999**'.

Pour les étudiants dont les parents résident à l'**étranger**, le code utilisé est '**99999**'.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles correspondent aux codes postaux usuels (les deux premiers caractères représentant le département de résidence).

CURPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la filière dans un établissement d'enseignement supérieur n'appartenant pas au champ de SISE, dans laquelle une autre inscription est prise pour l'année en cours (enseignement universitaire privé, enseignement non universitaire et IUFM, en particulier, n'appartiennent pas au champ SISE). Si il y a présence de plusieurs cursus parallèles, on ne retient que celui donnant lieu au niveau de formation le plus élevé.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CURPAR**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CURPAR	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$CURPAR
LIB_LONG	CHAR(40)	\$CURPALG

contenu :

CURPAR	LIBELLE
00	SANS OBJET ¹
01	BTS
02	CPGE OU PREPARATION INTEGREE
03	ECOLE DE COMMERCE, GESTION, COMPTABILITE (HORS PREPA)
04	ECOLE D'INGENIEURS
05	ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ²
06	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE OU CULTUREL
10	ETABLISSEMENT ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ³
11	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
13	ECOLE D'ARCHITECTURE
14	IUFM
15	AUTRE ECOLE OU CURSUS ⁴
16	UNIVERSITE
17	ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE ⁵
18	ETABLISSEMENT DE FORMATIONS PARAMEDICALES OU SOCIALES

¹ Pas d'autre inscription dans un autre établissement pour l'année en cours.

² Les instituts catholiques font partie de cette catégorie.

³ Les étudiants fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échange internationaux ou d'accords bilatéraux ne sont pas recensés dans cette modalité. **Ils sont repérés par la modalité '00'.**

⁴ Ne sont pas pris en compte les cours du soir au CNAM.

⁵ CNED pour toutes les formations et autres organismes d'enseignement par correspondance.

CURSUS_LMD

FORMAT :

Variable caractère sur 1 position.

DEFINITION :

Il s'agit du cursus d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (une licence LMD et un master par exemple) peut par conséquent appartenir tantôt au cursus licence, tantôt au cursus master selon que l'on s'intéresse à la licence ou au master. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale, il n'y a plus d'ambiguïté, puisqu'elle est unique.

COMMENTAIRES :

Toutes les formations (LMD ou non) se voit attribuer un cursus. Les correspondances des formations non LMD dans un Cursus_LMD respectent les règles établies par la Direction de l'enseignement supérieur.

La notion de **cycle** universitaire qui correspond aux anciennes formations (Deug-Licence-Maîtrise- DEA/DESS) ne peut être adaptée correctement à la logique des formations LMD. Nous avons donc introduit une nouvelle notion, celle de cursus (variable **cursus_LMD**).

Afin de pouvoir effectuer des évolutions, nous avons dû faire correspondre les deux notions cycle et cursus selon les règles établies par la Direction de l'Enseignement Supérieur dans la note du 5 novembre 2003 N°0306381 (Objet : Table de correspondance LMD).

NOMENCLATURE :

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CURSUS_LMD	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(15)	\$LCURSUS

contenu :

CURSUS_LMD	LIBELLE
L	CURSUS LICENCE
M	CURSUS MASTER
D	CURSUS DOCTORAT

CYCLE

FORMAT :

Variable caractère sur 1 position.

DEFINITION :

Il s'agit du cycle d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (par exemple un DEUG et une licence) peut par conséquent appartenir tantôt au premier cycle, tantôt au deuxième cycle selon que l'on s'intéresse au DEUG ou à la licence. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale, il n'y a plus d'ambiguïté, puisqu'elle est unique.

COMMENTAIRES :

Cette variable est déterminée directement à partir du type de diplôme préparé.

Le cycle '0' correspond aux capacités en droit, aux diplômes d'accès aux études universitaires et à certains diplômes d'université.

Pour les nouveaux cursus LMD, cette variable a été renseignée de façon à pouvoir donner des statistiques par cycle. Elle prend la modalité '1' pour les deux premières années de licence LMD, et la modalité '2' pour la troisième année de la licence LMD et pour la première année du master. La deuxième année de master est classée en 3^e cycle.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CYCLE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CYCLE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LCYCLE
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LCYCLLG

contenu :

CYCLE	LIBELLE
0	CYCLE 0
1	PREMIER CYCLE
2	DEUXIEME CYCLE
3	TROISIEME CYCLE

DEGETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant pour l'année en cours, **ce niveau étant mesuré en années d'études à partir du baccalauréat**. Le degré d'études se rapporte à une inscription donnée dans un diplôme donné.

COMMENTAIRES :

Le degré d'études '0' correspond à la première année des capacités en droit et des diplômes d'université de cycle 0, et aux diplômes d'accès aux études universitaires.

Les niveaux sont regroupés à partir de la 6^{ème} année après le baccalauréat sous le code 'bac +6 et plus'.

Un étudiant possède autant de degrés d'études que d'inscriptions, mais il n'en existe qu'un seul correspondant à l'inscription principale.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NIVFORM	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	CHAR(40)	\$DEGETLG

contenu :

NIVFORM	LIB_LONG
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

DEPBAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du département :

- du dernier établissement de préparation du baccalauréat pour les étudiants qui étaient scolarisés au moment du baccalauréat.

- du centre d'examen pour les étudiants non scolarisés au moment du baccalauréat. **La modalité 099 concerne les titulaires d'un baccalauréat français ayant passé les épreuves du baccalauréat dans un centre d'examen situé à l'étranger.**

Cette variable est obligatoirement renseignée si l'étudiant est titulaire du baccalauréat. Pour les étudiants titulaires d'une équivalence, l'information est facultative.

Code département	Libellé département	Code département	Libellé département	Code département	Libellé département
000	Indéterminé	038	ISERE	077	SEINE ET MARNE
001	AIN	039	JURA	078	YVELINES
002	AISNE	040	LANDES	079	DEUX SEVRES
003	ALLIER	041	LOIR ET CHER	080	SOMME
004	Alpes de hte-provence	042	LOIRE	081	TARN
005	HAUTES ALPES	043	HAUTE LOIRE	082	TARN ET GARONNE
006	ALPES MARITIMES	044	LOIRE ATLANTIQUE	083	VAR
007	ARDECHE	045	LOIRET	084	VAUCLUSE
008	ARDENNES	046	LOT	085	VENDEE
009	ARIEGE	047	LOT ET GARONNE	086	VIENNE
010	AUBE	048	LOZERE	087	HAUTE VIENNE
011	AUDE	049	MAINE ET LOIRE	088	VOSGES
012	AVEYRON	050	MANCHE	089	YONNE
013	BOUCHES DU RHONE	051	MARNE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
014	CALVADOS	052	HAUTE MARNE	091	ESSONNE
015	CANTAL	053	MAYENNE	092	HAUTS DE SEINE
016	CHARENTE	054	Meurthe et Moselle	093	SEINE ST DENIS
017	CHARENTE MARITIME	055	MEUSE	094	VAL DE MARNE
018	CHER	056	MORBIHAN	095	VAL D'OISE
019	CORREZE	057	MOSELLE	971	GUADELOUPE
021	COTE D'OR	058	NIEVRE	972	MARTINIQUE
022	COTES D'ARMOR	059	NORD	973	GUYANE
023	CREUSE	060	OISE	974	LA REUNION
024	DORDOGNE	061	ORNE	975	ST PIERRE ET MIQUELON
025	DOUBS	062	PAS DE CALAIS	985	MAYOTTE
026	DROME	063	PUY DE DOME	986	WALLIS ET FUTUNA
027	EURE	064	Pyrénées Atlantique	987	POLYNESIE FRANCAISE
028	EURE ET LOIR	065	HAUTES PYRENEES	988	NOUVELLE CALEDONIE
029	FINISTERE	066	Pyrénées Orientales	099	ETRANGER
02A	CORSE DU SUD	067	BAS RHIN		
02B	HAUTE CORSE	068	HAUT RHIN		
030	GARD	069	RHONE		
031	HAUTE GARONNE	070	HAUTE SAONE		
032	GERS	071	SAONE ET LOIRE		
033	GIRONDE	072	SARTHE		
034	HERAULT	073	SAVOIE		
035	ILLE ET VILAINE	074	HAUTE SAVOIE		
036	INDRE	075	PARIS		
037	INDRE ET LOIRE	076	SEINE MARITIME		

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART**. On peut aussi utiliser les formats suivants (voir annexe) : \$DREGION et \$LREGION

Contenu :

DEP	LIBELLE1	042	LOIRE	085	VENDEE
001	AIN	043	HAUTE-LOIRE	086	VIENNE
002	AISNE	044	LOIRE-ATLANTIQUE	087	HAUTE-VIENNE
003	ALLIER	045	LOIRET	088	VOSGES
004	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	046	LOT	089	YONNE
005	HAUTES-ALPES	047	LOT-ET-GARONNE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
006	ALPES-MARITIMES	048	LOZERE	091	ESSONNE
007	ARDECHE	049	MAINE-ET-LOIRE	092	HAUTS-DE-SEINE
008	ARDENNES	050	MANCHE	093	SEINE-SAINT-DENIS
009	ARIEGE	051	MARNE	094	VAL-DE-MARNE
010	AUBE	052	HAUTE-MARNE	095	VAL-D'OISE
011	AUDE	053	MAYENNE	971	GUADELOUPE
012	AVEYRON	054	MEURTHE-ET-MOSELLE	972	MARTINIQUE
013	BOUCHES-DU-RHONE	055	MEUSE	973	GUYANE
014	CALVADOS	056	MORBIHAN	974	REUNION
015	CANTAL	057	MOSELLE	983	NOUVELLE CALEDONIE
016	CHARENTE	058	NIEVRE	984	POLYNESIE FRANCAISE
017	CHARENTE-MARITIME	059	NORD		
018	CHER	060	OISE		
019	CORREZE	061	ORNE		
620	CORSE-DU-SUD	062	PAS-DE-CALAIS		
720	HAUTE-CORSE	063	PUY-DE-DOME		
021	COTE D'OR	064	PYRENEES-ATLANTIQUES		
022	COTES D'ARMOR	065	HAUTES-PYRENEES		
023	CREUSE	066	PYRENEES-ORIENTALES		
024	DORDOGNE	067	BAS-RHIN		
025	DOUBS	068	HAUT-RHIN		
026	DROME	069	RHONE		
027	EURE	070	HAUTE-SAONE		
028	EURE-ET-LOIR	071	SAONE-ET-LOIRE		
029	FINISTERE	072	SARTHE		
030	GARD	073	SAVOIE		
031	HAUTE-GARONNE	074	HAUTE SAVOIE		
032	GERS	075	PARIS		
033	GIRONDE	076	SEINE MARITIME		
034	HERAULT	077	SEINE-ET-MARNE		
035	ILLE-ET-VILAINE	078	YVELINES		
036	INDRE	079	DEUX-SEVRES		
037	INDRE-ET-LOIRE	080	SOMME		
038	ISERE	081	TARN		
039	JURA	082	TARN-ET-GARONNE		
040	LANDES	083	VAR		
041	LOIR-ET-CHER	084	VAUCLUSE		

DEPRESPA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du département de résidence des parents, code département INSEE 3.

COMMENTAIRES :

LA NOMENCLATURE EST LA MEME QUE POUR LA VARIABLE DEPBAC

Les étudiants dont les parents résident à l'**étranger** sont codés en '999'.

Les **non-réponses** sont codées à l'aide de la modalité '000'.

Les codes département associés aux deux départements Corse sont '02A' et '02B'.

IMPORTANT :

voir variable DEPETA pour la différence entre le code département immatriculation, INSEE 3 et INSEE2.

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART** (cf variable DEPETA).

Pour obtenir le **libellé** long du département (code INSEE 3) :

\$DEPRESP.: associe le numéro département sur 3 caractères à son libellé.

Pour obtenir le **code** département INSEE 2 à partir d'un code INSEE 3 :

\$DEP32_.: associe DEPRESPA (le code département INSEE 3) au code département INSEE 2.

Pour obtenir l'**académie** du département (code INSEE 3) :

\$ACARESP. : associe DEPRESPA (le code INSEE 3) au code de l'académie.

DIPDER

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou antérieurement) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPDER**. On peut également utiliser le format \$DIPDEC (libellé court).

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
DIPDER	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$DIPDER (LIBELLE LONG)

DIPDER LIBELLE

A	Baccalauréat français
B	BTS
C	DUT
D	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles)
E	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
F	Diplôme universitaire d'entrée en 1 ^{er} cycle ¹
I	DEUG (y compris DEUG intermédiaire) ²
K	Attestation de fin de première année de médecine, de pharmacie et d'odontologie
L	Diplôme du secteur paramédical et social ³
M	Autre diplôme universitaire de 1er cycle hors DUT ⁴

¹ Le DAEU, l'ESEU, la capacité en droit sont repérés dans cette modalité.

² Y compris DEUG IUP et DEUP.

³ Par exemple diplôme d'éducateur, d'infirmier, d'orthophoniste...

⁴ Par exemple DEUST, diplôme d'université...

N	Licence ¹ et Licence LMD
Q	Maîtrise (y compris Maitrise intermédiaire) ²
R	Autre diplôme universitaire de 2ème cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire) ⁷
U	Diplôme de 3ème cycle : DEA DESS +MASTER LMD+Docteur en médecine... (Hors diplôme d'ingénieur universitaire) ⁸
V	Diplôme de fin de 2ième cycle des études médicales et pharmaceutiques
X	Diplôme d'établissement étranger supérieur ou secondaire
Y	Autre diplôme supérieur
Z	Aucun diplôme supérieur

¹ Y compris licence professionnelle, licence bi-disciplinaire, licence pluridisciplinaire et licence IUP.

² Y compris maîtrise bi-disciplinaire, maîtrise IUP, MST, MSG et MIAGE.

⁷ Y compris les magistères.

⁸ Y compris les Master LMD.

DIPLOM

FORMAT :

Variable caractère de longueur 7.

DEFINITION :

Il existe deux grands types de diplômes : les diplômes codés nationalement et les diplômes codés par les établissements.

La notion de diplôme s'étend aux préparations aux concours d'enseignement et aux certifications IUFM.

1 / DIPLOMES DELIVRES PAR LES UNIVERSITES

□ **Les diplômes codés nationalement (codes commençant par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, C)**

Ce sont pour la plupart des diplômes nationaux, des diplômes assimilés à des diplômes d'établissement (par exemple des préparations à divers concours nationaux), ainsi que les préparations aux concours d'enseignement et les certifications IUFM.

A chaque triplet (type de diplôme, premier intitulé, second intitulé du diplôme) correspond un et un seul code diplôme.

Pour toutes les formations à l'exception des formations LMD, le code de ces diplômes est national. Il est constitué de 7 caractères, le premier caractère étant semi-significatif, les caractères suivants n'ayant pas de signification (numéro d'ordre).

Pour les formations LMD, le code de ces diplômes est national. Il est constitué de 7 caractères, les trois premiers caractères sont significatifs :

- 210 : licence LMD
- 220 : master LMD indifférencié
- 221 : master LMD voie professionnelle
- 222 : master LMD voie recherche

Les quatre caractères suivants n'ont pas de signification (numéro d'ordre).

Dans ce cadre, un diplôme est identifié par :

- un type de diplôme (licence LMD, master, etc.)
- le ou les intitulés de ce diplôme (intitulés nationaux)

Les licences LMD et masters possèdent un ou deux intitulés (premier intitulé = domaine et mention, deuxième intitulé = spécialité).

Il en est de même pour les **licences professionnelles** : le premier intitulé indique la dénomination nationale et le deuxième intitulé, la spécialité.

La plupart des DUT ont un seul intitulé pour la première année et deux intitulés pour la seconde année (premier intitulé : spécialité, deuxième intitulé : option).

Exemple :

1^{ère} année DUT (type diplôme) spécialité mesures physiques (intitulé 1)

2^{nde} année DUT (type diplôme) spécialité mesures physiques (intitulé 1) option techniques instrumentales (intitulé 2).

Pour les formations d'IUFM, le code de ces formations est national. Il est constitué de 7 caractères significatifs :

1^{er} caractère :

Les codes diplômes commençant par le chiffre "7" correspondent aux préparations aux concours d'enseignement à l'université ou en IUFM.

Les codes diplômes commençant par la lettre "C" correspondent

- aux formations suivies en IUFM à l'issue des concours d'enseignement : CERTIFICATIONS
- aux préparations aux formations spécialisées des professeurs titulaires.

Les 4 caractères suivants : Ils sont la reprise des 4 premiers caractères du code EPP .

0421 : allemand, 0422 : anglais....

Les 2 derniers caractères dépendent du type de concours. Ils sont la reprise du code "lettre" des codes de la table NIVEAU_RECRUTEMENT de la nomenclature EPP transcrits en chiffres

Ces formations peuvent avoir un ou deux intitulés.

Enfin, les **autres diplômes** ont, pour la plupart, un seul intitulé.

□ **Les diplômes codés par les établissements (codes commençant par 9)**

Pour intégrer les notions de LMD à tous les diplômes, il a été indispensable de modifier le principe de codification de ces diplômes dits « génériques ». En effet, ces diplômes ne sont pas codés individuellement et leurs intitulés ne sont pas gérés nationalement.

Ils sont classés dans un type générique (1^{er} caractère) et au niveau le plus fin, dans un secteur disciplinaire SISE (6 et 7^{èmes} caractères) : seules ces données restent inchangées.

Ce nouveau principe de codification permet de mieux repérer les diplômes 'transversaux' qui étaient, dans la codification précédente, difficiles à classer dans un cycle bien précis.

IMPORTANT :

Nouvelle codification de ces diplômes :

1^{er} caractère (*inchangé*) : le chiffre 9

2^{ème} et 3^{ème} caractères: type de diplôme

- 01 Diplômes d'université
- 02 Certificats d'écoles
- 03 Habilitations à diriger des recherches (HDR)
- 04 DU de type doctorat (pour les instituts catholiques)
- 05 Diplômes internationaux (ERASMUS...)
- 06 Diplômes post-DUT (IUT)
- 07 Mastères spécialisés
- 08 Masters of
- 09 Autres diplômes

4^{ème} caractère : niveau de formation initial **MINIMAL** (en nombre d'années après le BAC),

DEFINITION :

Il s'agit du niveau de formation initial en nombre minimum d'années après le baccalauréat requis pour s'inscrire dans le diplôme.

0	inférieur ou égal au BAC
1	BAC+1
2	BAC+2
3	BAC+3
4	BAC+4
5	BAC+5
6	BAC+6 et PLUS

5^{ème} caractère : niveau de formation terminal (en nombre d'années après le BAC)

DEFINITION : Il s'agit du niveau de formation terminal, en nombre d'années après le baccalauréat, du diplôme préparé par l'étudiant.

0	inférieur ou égal au BAC
1	BAC+1
2	BAC+2
3	BAC+3
4	BAC+4
5	BAC+5
6	BAC+6 et PLUS

6^{ème} - 7^{ème} caractères (**inchangé**): secteur disciplinaire du diplôme (voir ci-après)

Exemples :

1^{er} cas : étudiant n'ayant **pas de baccalauréat** qui veut suivre un diplôme d'une durée minimale de 2 ans, ce diplôme le conduisant à un niveau BAC+1 :

niveau initial de formation =0 et niveau de formation terminal=1

2e cas : un diplôme recrutant niveau **BAC** et d'une durée minimale de 1 an :

niveau de formation initial = 0 et niveau de formation terminal = 1

3^e cas : un diplôme recrutant après 2 ans de classes préparatoires (**BAC +2**) et d'une durée minimale de 3 ans :

niveau de formation initial =2 (bac+2) et niveau de formation terminal= 5 (bac+5)

4^e cas : diplôme se faisant après un Master LMD d'une durée minimale de 2 ans :

niveau initial minimal de formation = 5 (BAC+5) et niveau terminal =6 (Bac+6 et plus)

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS de l'ensemble des diplômes, y compris **des diplômes d'université**, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPLOM**.

structure :

Variable	format	Format SAS	Description
DIPLOM	CHAR(7)		Code diplôme
TYP_DIPL	CHAR(2)	\$TYPDIPL	Type diplôme
LTYPDIP	CHAR(10)		
LIBELLE1	CHAR(200)	\$DIPLOM	Intitulé 1 du diplôme
LIBELLE2	CHAR(100)	\$DIPINT	Intitulé 2 du diplôme
LIBELLE	CHAR(200)	\$DIPT2A	Intitulé complet du diplôme type + libellé 1 + libellé 2. Tronqué à 200 caractères.

contenu :

Le tableau ci-dessous présente un extrait de la table.

DIPLOM	TYP_DIPL	INTITULE1	INTITULE2
1000404	CJ	GENIE DES SYSTEMES INDUSTRIELS	SCIENCES DE L'INDUSTRIE
1000409	CJ	INGENIERIE DU MANAGEMENT	MANAGEMENT DES SERVICES DE SANTE
1000418	CD	METIERS DU LIVRE	
1000419	CD	MICROBIOLOGIE, HYGIENE ET QUALITE	
1000423	CA	LETTRES ET LANGUES	LANGUES ET CULTURES REGIONALES
2001748	DA	LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES	
2001697	EC	SCIENCES ECONOMIQUES	ECONOMIE GENERALE
3001130	FD	RESSOURCES HUMAINES ET STRATEGIES D'ENTREPRISE	
3001142	FD	TRAITEMENT DE L'INFORMATION MEDICALE ET HOSPITALIERE	
4001128	FC	TRANSDISCIPLINAIRE DES ACTES JURIDIQUES	
4001129	FC	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SYSTEMES POLITIQUES EN AMERIQUE	
4101127	YA	PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME EN EUROPE	
4101128	YA	TRANSDISCIPLINAIRE DES ACTES JURIDIQUES	
5000438	YM	BIOLOGIE DES AGENTS INFECTIEUX	
5000451	YN	ANDROLOGIE	
5000452	EM	ANATOMIE SPECIALISEE	ANATOMIE COMPAREE DU CRANE ET DE LA DENTURE
6000112	FI	INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DES BIOMOLECULES DE BORDEAUX (ESTBB)	
6000116	FN	INGENIEUR DIPLOME DE L'INSTITUT SUPERIEUR INDUSTRIEL DE VALENCIENNES (ISIV)	
7150003	EZ	SCIENCES PHYSIQUES	PHYSIQUE ET CHIMIE
7510005	DY	GENIE ELECTRIQUE	ELECTRONIQUE ET AUTOMATIQUE
8000005	ZB	DIPLOME D ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DECF)	
8000008	UF	CERTIFICAT DE FORMATION A LA PROFESSION D AVOCAT (CFPA)	

DISCIPLI

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la discipline (14 secteurs) directement associée à un code diplôme, relativement à une inscription.

COMMENTAIRES :

Pour les diplômes codés par les universités (diplômes commençant par '9') la discipline est directement extraite du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier la discipline qui a été remontée par l'université. Pour les autres diplômes, la discipline découle directement du code diplôme, chaque diplôme est associé à une et une seule discipline, l'information est donc identique pour tous les établissements.

La discipline correspond à un regroupement en 14 modalités des 52 secteurs de la variable SECTDIS.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DISCIPLI**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
DISCIPLI	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LDISCI
LIB_LONG	CHAR(60)	\$LDISCLG

contenu :

DISCIPLI	LIBELLE
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES – GESTION (HORS AES)
03	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES (04 – 05 – 06)
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES (15 – 09)
10	STAPS
11	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE

Voici la table de passage entre les secteurs disciplinaires et les disciplines :

DISCIPLINE SISE		SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE	
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE , GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE

DISPENS

Ne concerne que les étudiants inscrits en IUFM

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

La variable DISPENS recense les différentes possibilités de dispenses à l'entrée de l'IUFM. En cas de non dispense, la variable est non renseignée.

NOMENCLATURE :

- 51 Parents élevant ou ayant élevé 3 enfants
- 52 Sportifs de haut niveau
- 53 Cadres de plus de 5 ans (CAPET – CAPLP2)
- 54 BAC + 2 et 5 ans de pratique professionnelle pour les sections et options du CAPLP2 où il n'existe pas de licence d'enseignement (CAPLP2 autres que mathématiques-sciences physique, lettres-histoire, langues vivantes-lettres)
- 55 BAC PROFESSIONNEL et 7 ans de pratique professionnelle pour les sections et options du CAPLP2 où il n'existe pas de licence d'enseignement (CAPLP2 autres que mathématiques-sciences physique, lettres-histoire, langues vivantes-lettres)
- 56 CAP / BEP et 8 ans de pratique professionnelle pour les sections et options du CAPLP2 où il n'existe pas de licence d'enseignement (CAPLP2 autres que mathématiques-sciences physique, lettres-histoire, langues vivantes-lettres)
- 57 Contrat de droit privé et plus de 5 ans d'ancienneté (repérage des 3èmes concours).
- 59 Autres dispenses en particulier : cycles préparatoires internes , cycle préparatoire PLP

ECHANG

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de programmes visant à favoriser, par des aides diverses (bourses), la mobilité des étudiants pour l'obtention de leur diplôme, ceci au sein de l'Union Européenne ou vers tout autre pays.

Désormais, cette variable est renseignée pour les étudiants accueillis au sein de l'établissement et les étudiants envoyés à l'étranger.

Pour un même programme, le code utilisé est différent selon que l'étudiant est accueilli ou envoyé à l'étranger.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ECHANG**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ECHANG	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$ECHANG
LIB_LONG	CHAR(40)	

contenu :

0 SANS OBJET

- Etudiants accueillis au sein de l'établissement :

1	SOCRATES ERASMUS
2	TEMPUS
3	SOCRATES ASSISTANT LINGUISTIQUE COMMUNAUTAIRE (COMENIUS)
5	LEONARDO DA VINCI
6	AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE
7	AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX

- Etudiants envoyés à l'étranger :

B	SOCRATES ERASMUS
C	TEMPUS
D	SOCRATES ASSISTANT LINGUISTIQUE COMMUNAUTAIRE (COMENIUS)
G	LEONARDO DA VINCI
H	AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE
J	AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX

PRECISIONS :

Pour les étudiants accueillis dans un établissement français, les co-tutelles de thèse entrent dans la catégorie "Autres programmes et accords bilatéraux" (modalité 7).

Pour les étudiants envoyés à l'étranger, les co-tutelles de thèse et les aires culturelles entrent dans la catégorie "Autres programmes et accords bilatéraux" (modalité J).

EFFECTIF

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut 1 lorsqu'il s'agit d'une inscription principale (INSPR='O') et 0 lorsqu'il s'agit d'une inscription seconde (INSPR='N').

COMMENTAIRES :

Cette variable permet une comptabilisation rapide des étudiants.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 1 : pour les inscriptions principales
- 0 : pour les inscriptions secondes

ETABLI

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro de l'établissement de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

COMMENTAIRES :

Le numéro d'établissement, ainsi que son intitulé court, sont présents dans la table des composantes, en tant que composante de niveau '0'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **COMPOS**. (voir variable COMPOS)

Format SAS : \$ABREG, \$COMPOS (CF ANNEXE).

FLAG_SUP

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la SDSIES

Lors de l'envoi effectué aux académies, seuls les inscriptions valides ont été transmises.

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de marquer et de conserver dans le fichier, l'ensemble des inscriptions remontées par les établissements et qui ont ensuite été supprimées lors de la phase de contrôle / redressement effectuée par la SDSIES sur le fichier brut.

COMMENTAIRES :

Différents types d'inscriptions peuvent être supprimés par la SDSIES. Il peut s'agir d'une même inscription remontée plusieurs fois pour le même étudiant (soit en inscription première et seconde soit deux fois en inscription première) ;

Cas des IUFM :

Les stagiaires en situation, qui n'entrent pas dans le champ SISE, mais qui sont demandés aux IUFM pour la DGES sont également supprimés.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

0 : pour les inscriptions qui sont valides

1 : pour les inscriptions qui devraient être supprimées

FR_ETR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de différencier les étudiants français et les étudiants étrangers.

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable NATION en 2 modalités.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

 '1' : pour les étudiants de nationalité française

 '2' : pour les étudiants de nationalité étrangère

FR_ETR_D

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Cette variable permet de distinguer les établissements se situant en France métropolitaine, les établissements se situant dans les Départements d'Outre-Mer , les établissements situés dans les Collectivités d'Outre-mer (COM)et la Nouvelle Calédonie¹.

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable ETABLI en 3 modalités.

Elle permet de travailler rapidement au niveau de la France métropolitaine, ou des DOM, ou des COM + Nouvelle Calédonie.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **FR_ETR_D**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
FR_ETR_D	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LFRETDT
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LFREDLG

contenu :

FR_ETR_D	LIBELLE
111	FRANCE METRO
112	DOM
121	COM – TOM

¹ Suite à la révision constitutionnelle de 2003 (Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la république), voici la nouvelle classification des territoires d'outre-mer :

- 1- Départements et régions d'Outre-mer (DOM): Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ;
- 2- Collectivités d'Outre-mer (COM): Polynésie française, Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- 3- Territoires d'Outre-mer : les Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam);
- 4- Statut spécifique : Nouvelle-Calédonie (titre XIII de la constitution), celle-ci n'entre pas dans la classification COM.

FR_ETR_R

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable permet d'isoler les établissements situés dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM) + Nouvelle Calédonie.

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable ETABLI en 2 modalités.

Elle permet de travailler rapidement sur le champ France sans COM + Nouvelle Calédonie.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **FR_ETR_R**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
FR_ETR_R	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LFRETRG
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LFRERLG

contenu :

FR_ETR_R	LIBELLE
11	FRANCE METRO + DOM
12	COM – TOM ¹

¹ Suite à la révision constitutionnelle de 2003 (Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la république), voici la nouvelle classification des territoires d'outre-mer :

1- Départements et régions d'Outre-mer (DOM): Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion ;

2- Collectivités d'Outre-mer (COM): Polynésie française, Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon ;

3- Territoires d'Outre-mer : les Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam);

4- Statut spécifique : Nouvelle-Calédonie (titre XIII de la constitution), celle-ci n'entre pas dans la classification COM.

GROUPE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit d'un regroupement disciplinaire qui permet d'obtenir une répartition des inscriptions par grandes disciplines en distinguant également les IUT du secteur secondaire de ceux du secteur tertiaire.

COMMENTAIRES :

Ce regroupement disciplinaire a été construit, pour les diplômes non rattachés aux IUT, directement à partir d'un regroupement de la variable DISCIPLI.

La construction des deux modalités concernant les IUT est en revanche beaucoup plus complexe. Dans un premier temps on a isolé les diplômes dont le type était soit DUT, soit post-DUT, soit DNTS. La répartition entre secteur secondaire et tertiaire s'est ensuite faite sur la discipline, le secteur disciplinaire et le code diplôme.

Le secteur tertiaire regroupe les disciplines de lettres, langues, sciences humaines, droit et économie mais également le secteur disciplinaire informatique, à l'exception du DUT de génie des télécommunications et réseaux.

Le secteur secondaire regroupe, quant à lui, l'ensemble des DUT, post-DUT et DNTS des disciplines de sciences à l'exception du secteur disciplinaire informatique, mais comprend également le DUT de génie des télécommunications et réseaux.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **GROUPE**

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
GROUPE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$GROUPE

contenu :

Cette variable peut prendre huit valeurs. Pour faciliter la lecture, les disciplines correspondant à chaque groupe ont été précisées (excepté pour les IUT où la répartition des diplômes est précisée ci-dessus) :

CODE	LIBELLE	correspondance DISCIPLINE SISE (DISCIPLI)
1	DROIT	01
2	ECONOMIE, AES	02, 03
3	LETTRES, SCIENCES HUMAINES	04, 05, 06, 32
4	SCIENCES, STAPS	07, 08, 09, 10, 15, 33
5	MEDECINE, ODONTOLOGIE	11, 12
6	PHARMACIE	13
7	IUT SECONDAIRE	-
8	IUT TERTIAIRE	-

IDETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 11.

DEFINITION :

Il s'agit de l'Identifiant National Etudiant (INE), chaque INE est unique et correspond à un et un seul étudiant.

Le numéro INE doit correspondre au numéro de la Base Elève Académique (BEA) pour les élèves arrivant de l'enseignement secondaire.

Lorsqu'un étudiant possède un numéro INE, il doit le conserver tout au long de son cursus dans l'enseignement supérieur.

Les établissements peuvent être amenés à créer un numéro INE dans certains cas : les étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur sans avoir eu de numéro BEA (non bacheliers ou bacheliers de longue date), ou les étudiants étrangers.

RAPPEL SUR L'IMMATRICULATION DES ETUDIANTS PAR LES ETABLISSEMENTS

La structure du numéro d'immatriculation est la suivante :

- code université 5 caractères
- numéro de série 1 caractère
- numéro d'ordre 4 caractères
- clé de contrôle 1 caractère

Le "code université", le "numéro de série" et le "numéro d'ordre" sont des nombres en base 36 fondés sur la séquence (0-9, A-Z). La clé de contrôle est un chiffre : le chiffre des unités du matricule retranscrit en base 10.

RAPPEL SUR L'IMMATRICULATION DES ETUDIANTS ARRIVANT DU SECONDAIRE

Le numéro BEA (application scolarité) de l'élève devient le numéro INE de l'étudiant.

La structure du numéro BEA est la suivante :

- code de l'académie 2 caractères
- année de l'immatriculation 2 caractères
- numéro d'ordre séquentiel 6 caractères
- clé de contrôle 1 caractère

NOMENCLATURE :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique, il est cependant possible d'extraire dans le numéro INE des informations telles que l'université ou l'académie ayant immatriculé l'étudiant (ceci avec pour hypothèse que l'étudiant n'ait pas été réimmatriculé).

Malheureusement le taux de réimmatriculation en cas de transfert d'un étudiant d'un établissement vers un autre est plus élevé.

INSPR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Lorsqu'un étudiant s'inscrit administrativement pour l'année à plusieurs diplômes dans un même établissement, l'une des inscriptions est désignée comme inscription principale, les autres étant désignées comme inscriptions secondes. Les règles qui permettent de désigner l'inscription principale par rapport aux inscriptions secondes ont été signalées dans la première partie, lors de la présentation de l'enquête.

COMMENTAIRES :

Cette variable est redondante avec la variable EFFECTIF. Pour les comptages d'étudiants, la variable EFFECTIF est plus facile d'utilisation.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **INSPR**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
INSPRI	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$INSPR
LIB_LONG	CHAR(40)	

contenu :

INSPR	LIBELLE
O	INSCRIPTION PRINCIPALE
N	INSCRIPTION SECONDE

IUFM

FORMAT :

Variable caractère de numérique de longueur 1.

DEFINITION :

La variable IUFM indique si l'étudiant est inscrit dans un IUFM.
Elle indique également le rattachement de l'IUFM à une université.

NOMENCLATURE :

IUFM	
0	Inscription hors IUFM
1	Inscription dans un IUFM rattaché a une université
2	Inscription dans un IUFM non rattaché a une université

IUFMANNEE

Ne concerne que les étudiants inscrits en IUFM

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

La variable IUFMANNEE indique le niveau de scolarité de l'étudiant ou du stagiaire dans l'IUFM.

NOMENCLATURE :

1	1 ^{ère} année
2	2 ^{nde} année

IUFMDEGRE

Ne concerne que les étudiants inscrits en IUFM

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

La variable IUFMDEGRE indique s'il s'agit de concours :

- du 1^{er} degré : concours de professeur des écoles (CRPE) et des spécialisations des professeurs des écoles (CAPA-SH).
- Du 2nd degré : concours nécessaires à l'enseignement dans les collèges et les lycées généraux, techniques ou professionnels, **publics ou privés** (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAFEP, CAPLP), du concours de conseiller principal d'éducation (CPE), de l'agrégation et des spécialisations des professeurs de lycées et de collèges (2CA-SH).

NOMENCLATURE :

1 1 ^{ER} degré
2 2 nd degré

IUFMTYPCONC

Ne concerne que les étudiants inscrits en IUFM

FORMAT :

Variable caractère.

DEFINITION :

La variable IUFMTYPCONC indique s'il s'agit de concours pour l'enseignement dans les établissements PUBLICS (1^{er} et 1nd degrés) ou de concours pour l'enseignement dans les établissements PRIVÉS SOUS CONTRAT (2nd degré).

NOMENCLATURE :

public
privé CAFEP

JONAI5

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la SDSIES

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du jour de naissance de l'étudiant.

Ex : Si l'étudiant est né le 4 juillet 1982, la variable JONAI5 vaut '04' et non 4.

LCOMETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 32.

DEFINITION :

Il s'agit du nom de la commune de résidence de l'étudiant écrit en toutes lettres.

Par adresse de résidence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne pour l'année scolaire en cours (il peut s'agir d'une chambre d'étudiant, du domicile parental, d'un logement personnel indépendant). C'est donc le logement qu'il occupe au cours de l'année universitaire (hors périodes de vacances scolaires).

LCOMREF

FORMAT :

Variable caractère de longueur 32.

DEFINITION :

Il s'agit du nom de la commune de référence écrit en toutes lettres.

Par adresse de résidence de référence de l'étudiant, on entend l'adresse qu'il mentionne comme adresse permanente ou adresse fixe, c'est-à-dire celle à laquelle il peut être contacté à tout moment, à laquelle on peut par exemple lui expédier du courrier pendant les périodes de vacances scolaires ou après la fin de l'année universitaire.

COMMENTAIRES :

Les établissements peuvent renseigner soit le code commune, soit le libellé, soit les deux. Si le code commune n'est pas renseigné par l'établissement, il est codé à partir du libellé et du code postal.

Il est important d'utiliser ces variables avec beaucoup de précautions cette année. Certains établissements ont renseigné cette variable avec une partie de l'adresse (appartement 2^{ème} gauche par exemple).

MONAIS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du mois de naissance de l'étudiant.

Ex : date de naissance : 4 juillet 1982 : MONAIS vaut '07' et non 7.

NATION

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la SDSIES

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Cette variable caractérise l'appartenance de l'étudiant à une nation. La nomenclature utilisée est basée sur celle du « code officiel géographique des pays et territoires étrangers » (INSEE). Cette nomenclature est mise à jour annuellement.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

contenu :

EUROPE	125	ALBANIE
	109	ALLEMAGNE
	130	ANDORRE
	110	AUTRICHE
	131	BELGIQUE
	148	BIELORUSSIE
	118	BOSNIE-HERZEGOVINE
	111	BULGARIE
	119	CROATIE
	101	DANEMARK
	134	ESPAGNE
	106	ESTONIE
	105	FINLANDE
	100	FRANCE
	133	GIBRALTAR -> 132
	126	GRECE
	112	HONGRIE
	136	IRLANDE, ou EIRE
	102	ISLANDE
	127	ITALIE
	157	KOSOVO
	107	LETTONIE
	113	LIECHTENSTEIN
	108	LITUANIE
	137	LUXEMBOURG
		MACEDOINE (EX-REPUBLIQUE
	156	YUGOSLAVE DE)
	144	MALTE
	151	MOLDAVIE
	138	MONACO
	120	MONTENEGRO
	103	NORVEGE
	135	PAYS-BAS
	122	POLOGNE

	139	PORTUGAL
	114	ROUMANIE
	132	ROYAUME-UNI
	123	RUSSIE
	128	SAINT-MARIN
	121	SERBIE
	117	SLOVAQUIE
	145	SLOVENIE
	104	SUEDE
	140	SUISSE
	116	TCHIQUE (REPUBLIQUE)
	155	UKRAINE
	129	VATICAN

ASIE	212	AFGHANISTAN
	201	ARABIE SAOUDITE
	252	ARMENIE
	253	AZERBAIDJAN
	249	BAHREIN
	246	BANGLADESH
	214	BHOUTAN
	224	BIRMANIE
	225	BRUNEI
	234	CAMBODGE
	216	CHINE
	254	CHYPRE
	239	COREE (REPUBLIQUE DE)
		COREE (REPUBLIQUE POPULAIRE
	238	DEMOCRATIQUE
	247	EMIRATS ARABES UNIS
	255	GEORGIE
	223	INDE
	231	INDONESIE

	204	IRAN
	203	IRAQ
	207	ISRAEL
	217	JAPON
	222	JORDANIE
	256	KAZAKHSTAN
	257	KIRGHIZISTAN
	240	KOWEIT
	241	LAOS
	205	LIBAN
	227	MALAISIE
	229	MALDIVES
	242	MONGOLIE
	215	NEPAL
	250	OMAN
	258	OUZBEKISTAN
	213	PAKISTAN
	261	PALESTINE
	220	PHILIPPINES
	248	QATAR
	226	SINGAPOUR
	235	SRI LANKA
	206	SYRIE
	259	TADJIKISTAN
	236	TAIWAN
	219	THAILANDE
	262	TIMOR ORIENTAL
	260	TURKMENISTAN
	208	TURQUIE
	243	VIET NAM
	251	YEMEN

AFRIQUE	319	ACORES,MADERE -> 139
	303	AFRIQUE DU SUD
	352	ALGERIE
	395	ANGOLA
	327	BENIN
	347	BOTSWANA
	331	BURKINA
	321	BURUNDI
	322	CAMEROUN
	396	CAP-VERT
	323	CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)
	397	COMORES
	324	CONGO
		CONGO (REPUBLIQUE
	312	DEMOCRATIQUE DU)
	326	COTE D'IVOIRE
	399	DJIBOUTI
	301	EGYPTE
	317	ERYTHREE
	315	ETHIOPIE
	328	GABON
	304	GAMBIE
	329	GHANA
	330	GUINEE
	314	GUINEE EQUATORIALE
	392	GUINEE-BISSAU
	332	KENYA
	348	LESOTHO
	302	LIBERIA
	316	LIBYE
	333	MADAGASCAR
	334	MALAWI
	335	MALI
	350	MAROC
	390	MAURICE
	336	MAURITANIE
	393	MOZAMBIQUE

	311	NAMIBIE
	337	NIGER
	338	NIGERIA
	339	OUGANDA
		PROVINCES ESPAGNOLES
	313	D'AFRIQUE -> 134
	340	RWANDA
	389	SAHARA OCCIDENTAL
	306	SAINTE-HELENE -> 132
	394	SAO TOME-ET-PRINCIPE
	341	SENEGAL
	398	SEYCHELLES
	342	SIERRA LEONE
	318	SOMALIE
	343	SOUDAN
	391	SWAZILAND
	309	TANZANIE
	344	TCHAD
	345	TOGO
	351	TUNISIE
	346	ZAMBIE
	310	ZIMBABWE

AMERIQUE	441	ANTIGUA-ET-BARBUDA
	415	ARGENTINE
	436	BAHAMAS
	434	BARBADE
	429	BELIZE
	418	BOLIVIE
	416	BRESIL
	401	Royaume-Uni
	417	CHILI
	419	COLOMBIE
	406	COSTA RICA
	407	CUBA
	438	DOMINIQUE
	414	EL SALVADOR
	420	EQUATEUR
	404	Royaume-Uni
	435	GRENADE
	430	GROENLAND -> 101
	409	GUATEMALA
	428	GUYANA
	410	HAITI
	411	HONDURAS
	426	JAMAIQUE
	405	Royaume-Uni
	412	NICARAGUA
	413	PANAMA
	421	PARAGUAY
	422	PEROU
	408	REPUBLIQUE DOMINICAINE
	442	SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES
	439	SAINTE-LUCIE
		SAINT-VINCENT-ET-LES
	440	GRENADINES
	437	SURINAME
		TERR. D'USA EN AMERIQUE
	432	(PORTO RICO ..) -> 404
	431	TERRITOIRE DES PAYS-BAS -> 135
		TERRITOIRE DU Royaume-Uni
	427	ATLANTIQUE SUD -> 132
		TERRITOIRES DU Royaume-Uni AUX
	425	ANTILLES -> 132
	433	TRINITE-ET-TOBAGO
	423	URUGUAY
	424	VENEZUELA

OCEANIE	501	AUSTRALIE
	508	FIDJI
	513	KIRIBATI
	515	MARSHALL (ILES)
	516	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
	507	NAURU
	502	NOUVELLE-ZELANDE
	517	PALAOS (REPUBLIQUE DES ILES)
	510	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
	503	PITCAIRN (ILE) -> 132
	512	SALOMON (ILES)
	506	SAMOA OCCIDENTALES

	505	TERR. DES USA EN OCEANIE -> 404
	509	TONGA
	511	TUVALU
	514	VANUATU

INDETERMINE	990	AUTRES PAYS
	995	SANS NATIONALITE ETRANGER SANS AUTRE
	999	INDICATION

NATRG

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable caractérise l'appartenance de l'étudiant à un continent. Cette variable est conseillée pour les diffusion de statistiques à l'extérieur.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CONTINENT**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CONTINENT	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$NATRG

CONTINENT	LIBELLE_LONG
A	EUROPE UNION EUROPEENNE
B	EUROPE HORS UNION EUROPEENNE
2	ASIE
3	AFRIQUE
4	AMERIQUE
5	OCEANIE
9	INDETERMINE

NATURE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable permet de connaître la nature juridique du diplôme préparé.

COMMENTAIRES :

Cette variable permet de travailler sur une catégorie de diplôme, comme les diplômes d'ingénieurs, ou encore, permet de sélectionner uniquement les diplômes homologués nationalement ou les diplômes d'université.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NATURE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NATURE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LNATURE

contenu :

NATURE	LIBELLE
1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT
3	DIPLOME NON HOMOLOGUE
4	MAGISTERE HOMOLOGUE
6	DIPLOME D'INGENIEUR
7	DIPLOME DE MANAGEMENT VISE
9	AUTRE DIPL DELIVRE PAR AUTRE MINISTERE
A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT
B	AUTRE CONCOURS ADMINISTRATIF
C	DIPLOME D'UNIVERSITE
D	AGREGATION
I	DIPLOME INTERNATIONAL
L	LABEL CONFERENCE GRANDES ECOLES
P	DIPLOME NATIONAL IUP
U	DIPLOME NATIONAL IUT

NBACH

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de repérer les étudiants « nouveaux bacheliers ». La variable vaut 1 lorsque l'inscription est une inscription principale (INSPR='O'), lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle ou cursus Licence (DEGETU=1) et lorsque l'étudiant est bachelier de l'année (BAC_RGRP ≠ 7 et ANBAC=année de campagne). Dans tous les autres cas, la variable vaut 0.

COMMENTAIRES :

La variable sert à comptabiliser le flux des nouveaux bacheliers entrant à l'université en première année de premier cycle.

Attention : cette variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants bacheliers de l'année et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principales et secondes).

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 0 pour les non « nouveaux bacheliers »
- 1 pour les « nouveaux bacheliers »

NET

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de repérer les étudiants « nouveaux inscrits en première année de premier cycle ou cursus licence ». La variable vaut 1 lorsque l'inscription est une inscription principale (INSPR='O'), lorsque l'année de première inscription dans le système universitaire français est égale à l'année d'inscription en cours (ANINSC=année de campagne), et lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle (CYCLE=1 et DEGETU=1). Dans tous les autres cas, la variable vaut 0.

COMMENTAIRES :

La variable sert à comptabiliser le flux des nouveaux entrants à l'université en première année de premier cycle ou cursus Licence.

Attention : cette variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants entrant pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence dans le système universitaire français et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principales et secondes).

Les étudiants « nouveaux entrants en première année de premier cycle ou cursus licence » et non « nouveaux bacheliers » sont :

- soit des étudiants qui ont obtenu leur bac il y a un an, deux ans ou plus et qui entrent pour la première fois en première année de premier cycle ou cursus L dans le système universitaire français (prise d'études différée, ou étudiants venant d'un BTS par exemple)
- soit des étudiants qui n'ont jamais obtenu le baccalauréat (des étudiants entrant à l'aide d'une validation d'acquis ou arrivant de l'étranger par exemple) et qui entrent pour la première fois en première année de premier cycle ou cursus L dans le système universitaire français.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 0 pour les non « nouveaux entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle dans le système universitaire français »
- 1 pour les « nouveaux entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle dans le système universitaire français »

NIVEAU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant, exprimé en nombre d'années passées dans le diplôme, ceci dans des conditions 'normales', c'est à dire sans redoublement. Par exemple, un master 1^{ère} année ou 2^{ème} année.

Le découpage du diplôme se fait en années. Dans le cas d'une organisation pédagogique en UV ou modules, l'université a donc dû déterminer conventionnellement une équivalence ANNEE.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre des valeurs comprises entre '01' et '06' et '13'.

La durée théorique d'un **doctorat** est de 3 ans c'est ainsi que le niveau de tout doctorat ne peut excéder 3.

Toutes les valeurs supérieures à '06' sont automatiquement redressées à '06' à l'exception du niveau 13 utilisé par convention pour des diplômes de **docteur d'Etat en médecine, odontologie et pharmacie**.

A la suite d'un changement de la nomenclature des diplômes d'Etat de Docteur en médecine, pharmacie et odontologie, il a été en effet demandé aux universités de prendre en compte l'inscription à la thèse séparément de l'inscription au diplôme, que la filière suivie soit générale ou spécialisée.

Les étudiants inscrits en thèse de médecine sont donc inscrits au diplôme 5000500 avec le niveau 13.

Les étudiants inscrits en thèse de pharmacie sont donc inscrits au diplôme 5000335 avec le niveau 13.

Les étudiants inscrits en thèse d'odontologie sont donc inscrits au diplôme 5000410 avec le niveau 13.

La valeur 13 a été attribuée par convention.

NIVEAU_D

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau de formation initial, en nombre d'années après le baccalauréat, nécessaire pour pouvoir intégrer le diplôme préparé. Ce niveau de formation initial ne tient pas compte des éventuels individus intégrant le diplôme suite à une validation d'acquis professionnels ou autres.

COMMENTAIRES :

Pour un étudiant préparant une licence, le niveau de formation initial est '2' (bac + 2). Pour un étudiant préparant un DEUG, le niveau de formation initial est '0' (bac), ceci indépendamment du fait que l'étudiant soit en première ou deuxième année de DEUG.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SISE, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NIVFORM	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	CHAR(40)	\$DEGETLG

contenu :

NIVFORM	LIBELLE
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

NIVEAU_F

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau de formation terminal, en nombre d'années après le baccalauréat, du diplôme préparé par l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Pour un étudiant préparant une licence, le niveau de formation terminal est '3' (bac + 3). Pour un étudiant préparant un DEUG, le niveau de formation terminal est '2' (bac + 2), ceci indépendamment du fait que l'étudiant soit en première ou deuxième année de DEUG.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NIVFORM	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	CHAR(40)	\$DEGETLG

contenu :

NIVFORM	LIBELLE
0	INFERIEUR OU EGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

NUMED

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro d'école doctorale dont dépend le doctorant.

COMMENTAIRES :

Chaque doctorant dépend d'un maître de thèse qui est rattaché à une école doctorale. Cette variable est donc renseignée uniquement pour les doctorants.

NOMENCLATURE :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NUMED	CHAR(4)	\$LNUMED.

NUMINS

Attention, cette variable n'est utilisable qu'au niveau de la SDSIES

FORMAT :

Variable numérique de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro d'inscription de l'étudiant déterminé par l'établissement.

COMMENTAIRES :

Ce numéro n'est en pratique utile que lors du contrôle du fichier, pour faciliter le repérage d'un enregistrement. Il convient d'être vigilant si l'on cherche à utiliser le numéro d'inscription d'un étudiant. En effet ce numéro d'inscription est unique au niveau d'un établissement, mais ne l'est pas obligatoirement au niveau national. Il est donc presque toujours préférable de travailler à partir de l'Identifiant National Etudiant.

NOMENCLATURE :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique, les établissements incrémentant en général le numéro de un pour chaque nouvelle inscription.

PARIPA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du pays de résidence de l'étudiant.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

L'utilisation de la table est la même pour le pays de résidence de l'étudiant que pour le pays de résidence des parents. Voir la variable NATION.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

PAYPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du pays de résidence des parents.

COMMENTAIRES :

En cas de non-réponse, pour les étudiants de nationalité française, le pays de résidence des parents est redressé à '100' (France). Pour les étudiants de nationalité étrangère, le pays de résidence des parents prend pour valeur la modalité '999' (Sans objet).

L'information remontée par les établissements est plus large que celle de résidence au sein d'un pays. Certaines informations sont ainsi remontées au niveau des territoires. Afin d'avoir une notion de résidence dans un pays, au sens strict, il est donc nécessaire d'associer les territoires à leur pays de rattachement (cf. nation).

PCSPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la profession ou catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

COMMENTAIRES :

Les non-réponses sont codées avec la valeur '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PCS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PCS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PCS

contenu :

10	AGRICULTEUR EXPLOITANT
21	ARTISAN
22	COMMERCANT ET ASSIMILE
23	CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS
31	PROFESSION LIBERALE
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES
37	CADRE ADMINIS.ET COMMERC. D'ENTREPRISE
38	INGENIEUR - CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE
42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE
43	PROFESSION INTERM. SANTE - TRAVAIL SOCIAL
44	CLERGE, RELIGIEUX
45	PROFESSION INTERM. ADM. FONCT. PUBLIQUE
46	PROFESSION INTERM. ADM. COMMERCE ENTR.
47	TECHNICIEN
48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE
52	EMPL. CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL.
53	POLICIER ET MILITAIRE
54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
55	EMPLOYE DE COMMERCE
56	PERSON. SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS
61	OUVRIER QUALIFIE
66	OUVRIER NON QUALIFIE
69	OUVRIER AGRICOLE
71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT
72	RETRAITE ARTISAN, COMMERC., CHEF ENTREP.
73	RETRAITE CADRE, PROFES. INTERMEDIAIRE
76	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER
81	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
82	AUTRE PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
99	NON RENSEIGNEE (INCONNUE OU SANS OBJET)

REGIME

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable définit le régime sous lequel l'inscription à un diplôme a été prise : régime de la formation initiale traditionnelle, de la formation par apprentissage, de la formation continue ou d'une reprise d'études non financée par un organisme public ou privé.

Remarque : Pour les inscriptions prises dans le cadre de la formation continue ou d'une autre reprise d'études, ne sont retenues que celles correspondant à une formation diplômante et donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme universitaire au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an. Toutes les formations par apprentissage diplômantes et plus généralement les formations initiales doivent être prises en compte.

COMMENTAIRES :

La formation continue se définit ainsi :

- elle est financée par un organisme (public ou privé)
- elle donne lieu à des droits d'inscription particuliers
- elle donne droit au statut de stagiaire de la formation continue

Relèvent de la formation continue les publics bénéficiant soit :

- du plan de formation d'une entreprise
- du congé individuel de formation
- de la rémunération par l'Etat des stagiaires demandeurs d'emploi
- du programme ingénieurs et cadres supérieurs

La formation par apprentissage est un cas particulier de la formation initiale. Elle est caractérisée :

- pour "l'étudiant", par un statut particulier d'étudiant-apprenti
- pour la formation, par une formation particulière dispensée :
 - soit par une section d'apprentissage ('composante ou structure interne' de l'université)
 - soit par un centre de formation d'apprentis (CFA) en convention avec l'université

Les reprises d'études non financées concernent les étudiants reprenant des études, **quel que soit le niveau auquel leur scolarité a été interrompue** (CAP, BEP, BAC, ...) après un **arrêt d'au moins deux années**, dès lors que ceux-ci ne bénéficient pas d'une prise en charge dans le cadre d'un dispositif de la formation continue.

Pour les étudiants en "reprise d'études non financées par un organisme public ou privé", la variable régime d'inscription doit être codée à 11 **non seulement l'année où l'étudiant reprend ses études, mais également les années suivantes.**

Cas particulier des formations par alternance

La formation par alternance regroupe deux types de situation :

- L'étudiant est inscrit en contrat de qualification, auquel cas il relève d'un régime de formation continue (codé 21).
- L'étudiant est inscrit en contrat d'apprentissage, auquel cas, il relève de l'apprentissage (codé 12).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **REGIME**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
REGIME	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$REGIME
LIB_LONG	CHAR(40)	\$REGIMLG

contenu :

Cette variable peut prendre quatre valeurs :

REGIME	LIBELLE
10	Formation initiale
11	Reprise d'études NON FINANCEES par un organisme public ou privé
12	Formation par apprentissage
21	Formation continue, reprise d'études FINANCEES par un organisme public ou privé

REIMMA

Attention, cette variable n'est utilisable qu'au niveau de la SDSIES

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable a pour but de repérer les numéros INE indûment réaffectés.

COMMENTAIRES :

Pour tout étudiant ayant obtenu son baccalauréat en juin 1995 ou après, et pour tous les étudiants ayant été inscrits dans le système universitaire public français en 1994-1995 ou après, l'étudiant possède déjà un numéro INE (ou BEA pour les nouveaux bacheliers), et il ne devrait pas faire l'objet d'une affectation de numéro INE lors de la campagne en cours.

Si un établissement ne peut malheureusement pas récupérer le numéro INE de l'étudiant et si celui-ci réaffecte un numéro, il doit le signaler par l'intermédiaire de cette variable.

NOMENCLATURE :

La variable prend la valeur 'P' en cas de réimmatriculation abusive, et '9' sinon.

SECTDIS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du secteur disciplinaire (51 secteurs) associé à un code diplôme, ceci relativement à une inscription.

COMMENTAIRES :

Pour les diplômes codés par les universités (diplômes commençant par '9') le secteur disciplinaire est directement extrait du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier le secteur disciplinaire remonté par l'université. Pour les autres diplômes, le secteur disciplinaire découle directement du code diplôme. Chaque diplôme est associé à un et un seul secteur disciplinaire. L'information est donc identique pour tous les établissements.

Le secteur disciplinaire en 52 postes peut être regroupé en 14 postes (**voir la variable DISCIPLI**).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SECTDIS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SECTDIS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(100)	\$LSECT
DISCIPLI	CHAR(2)	\$SECDIS

contenu :

SECTDIS	LIBELLE	DISCIPLI
01	MATHEMATIQUES	15
02	PHYSIQUE	15
03	CHIMIE	15
04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)	15
05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE	09
06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE	09
07	MEDECINE	11
08	ODONTOLOGIE	12
09	PHARMACIE	13
10	STAPS	10
11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE	15
12	GENIE CIVIL	15
13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX	15
14	INFORMATIQUE	15
15	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA	15

SECTDIS	LIBELLE	DISCIPLI
16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES	15
17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE	04
18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES	04
19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES	04
20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE	04
21	ARTS	04
22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE	05
23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES	05
24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	05
25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES	05
26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE	06
27	HISTOIRE	06
28	GEOGRAPHIE	06
29	AMENAGEMENT	06
30	ARCHEOLOGIE, ETHNOLOGIE, PREHISTOIRE	06
31	SCIENCES RELIGIEUSES	06
32	PSYCHOLOGIE	06
33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE	06
34	SCIENCES DE L'EDUCATION	06
35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	06
36	SCIENCES JURIDIQUES	01
37	SCIENCES POLITIQUES	01
38	SCIENCES ECONOMIQUES	02
39	SCIENCES DE GESTION	02
40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)	03
41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR	15
42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE	15
43	PHYSIQUE ET CHIMIE	15
61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES	01
62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES – GESTION	02
64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	04
65	PLURI LANGUES	05
66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	06
67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	32
68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	15
69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	09
70	PLURI SCIENCES	33

SEXE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du sexe de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

En cas de non-réponse, la modalité homme ou femme est tirée de manière aléatoire.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SEXE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SEXE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SEXE

contenu :

SEXE	LIBELLE
1	HOMME
2	FEMME

SITUPRE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi) et ceci uniquement l'année précédente et non pas une année antérieure. La situation sera souvent désignée par le type d'établissement fréquenté l'année précédente.

COMMENTAIRES :

En cas de non-scolarisation l'année précédente, une des deux modalités suivantes est renseignée : 'non scolarisé l'année précédente, mais étant déjà entré dans l'enseignement supérieur (étudiant en reprise d'études supérieures **modalité U**)' ou 'non scolarisé l'année précédente, mais n'étant jamais entré dans l'enseignement supérieur (étudiant ayant différé son entrée dans le supérieur **modalité T**)'.

Les non-réponses sont codées à '9'.

La modalité J (école de management) a été ajoutée à la nomenclature en 2005-2006.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SITUPRE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SITUPRE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SITUPRE

contenu :

SITUPRE	LIBELLE
A	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (Y COMPRIS PAR CORRESPONDANCE)
B	BTS
C	IUT
D	CPGE
E	ECOLE D'INGENIEURS (UNIVERSITAIRE OU NON)
F	IUFM
G	ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE
H	UNIVERSITE (HORS IUT, IUFM, ING UNIV)
J	ECOLE DE MANAGEMENT (ECOLE DE COMMERCE, GESTION)
K	ENS-Grands établissements
L	ETABLISSEMENT (HORS UNIV) PREPARANT CONCOURS PARAMEDICAUX
P	ETAB ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU SECONDAIRE
S	AUTRE ETABLISSEMENT OU CURSUS
T	PRISE D'ETUDES DIFFEREE (non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur)
U	REPRISE D'Études (non scolarisé l'année précédente mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur)
V	INSTITUTS CATHOLIQUES

SPECIA SPECIB SPECIC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de la spécialité de langue étudiée. Cette information concerne les diplômes de langues et les diplômes d'ingénieur.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SPECI**

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SPECI	CHAR(4)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SPECI

contenu :

0035	AJIE	0043	CELTIQUE
0068	ALBANAIS	0032	CHINOIS
0026	ALLEMAND	0113	COMORIEN
0036	AMHARIQUE	0013	COREEN
0027	ANGLAIS	0044	CORSE
0028	ARABE	0045	CREOLE
0107	ARABE EGYPTIEN	0046	DANOIS
0037	ARABE LITTERAL	0047	DREHU
0038	ARABE MAGHREBIN	0126	EGYPTIEN HIEROGLYPHIQUE
0108	ARABE MAROCAIN	0014	ESPAGNOL
0070	ARABE ORIENTAL	0074	ESTONIEN
0109	ARABE SYRO-LIBANAIS-PALESTINIEN	0092	FILIPINO
0110	ARAMEEN	0048	FINNOIS
0039	ARMENIEN	0123	FRANCAIS
0127	AYMARA	0075	GEORGIEN
0128	AZERI	0067	GREC ANCIEN
0040	BANTU	0018	GREC MODERNE
0041	BASQUE	0076	GUARANI
0042	BENGALI	0077	HAOUSSA
0030	BERBERE	0065	HEBREU
0111	BIELORUSSE	0016	HEBREU ANCIEN
0071	BIRMAN	0017	HEBREU MODERNE
0133	BOSNIAQUE-CROATE-SERBE	0049	HINDI
0001	BOSNIAQUE-SERBO-CROATE	0015	HONGROIS
0034	BRETON	0050	INDONESIEN
0072	BULGARE	0078	INDONESIEN-MALAISIEN
0073	CAMBODGIEN (KHMER)	0079	INUKTITUT
0112	CANTONNAIS	0132	IRLANDAIS
0031	CATALAN	0051	ISLANDAIS

0019	ITALIEN	0056	PEUL
0022	JAPONAIS	0124	PICARD
0114	JUDEO-ARABE	0131	POITEVIN SAINTONGEAIS
0115	JUDEO-ESPAGNOL	0006	POLONAIS
0134	KHMER	0007	PORTUGAIS
0080	KURDE	0105	QAZAQ
0116	KURMANJI	0093	QUECHUA
0122	LANGUES ANDINES	0009	ROUMAIN
0023	LANGUES INDIENNES	0094	RROMANI
0021	LANGUES IRANIENNES	0010	RUSSE
0052	LANGUES MELANESIENNES	0063	SANSKRIT
0081	LANGUES OCEANIENNES	0059	SIAMOIS
0024	LANGUES POLYNESIENNES	0095	SINGHALAIS
0005	LANGUES SCANDINAVES	0096	SLOVAQUE
0117	LANGUES SEPHARADES	0097	SLOVENE
0025	LANGUES SLAVES D'EUROPE CENTRALE	0119	SORABE
0082	LAOTIEN	0120	SORANI
0066	LATIN	0060	SUEDOIS
0083	LETTON	0106	SWAHILI
0118	LINGALA	0061	TAHITIEN
0084	LITUANIEN	0098	TAMOUL
0085	MACEDONIEN	0121	TATAR
0033	MALGACHE	0002	TCHEQUE
0125	MANDARIN	0099	TELOUGOU
0054	MANDINGUE	0100	TIBETAIN
0086	MAYA	0101	TSIGANE
0087	MONGOL	0003	TURC
0088	NAHUATL	0102	UKRAINIEN
0011	NEERLANDAIS	0004	VIETNAMIEN
0089	NEPALI	0103	WOLOF
0055	NORVEGIEN	0104	YIDDISH
0012	OCCITAN	0062	YORUBA
0129	OSSETE	0130	ZOULOU
0090	OURDOU		
0091	PASHTO		
0064	PERSAN		

STR

Attention, cette variable n'est utilisable qu'au niveau de la SDSIES

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable indique la provenance des inscriptions pour l'université de Strasbourg (hors IUFM). L'université de Strasbourg n'a pas inscrit d'étudiants cette année. Ils ont été inscrits par les 3 universités avant que celles-ci ne fusionnent leurs scolarités.

NOMENCLATURE :

- 1** ETUDIANT INSCRIT PAR STRASBOURG 1
- 2** ETUDIANT INSCRIT PAR STRASBOURG 2
- 3** ETUDIANT INSCRIT PAR STRASBOURG 3

TYP_DIPL

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du type du diplôme. Le type du diplôme est l'intitulé le plus général du diplôme (par exemple DEUG). Il est défini directement à partir du diplôme préparé.

COMMENTAIRES :

Il convient de rester vigilant sur certains types de diplôme. En effet, si l'on souhaite travailler sur l'ensemble des maîtrises, il faut sélectionner 2 types de diplômes : maîtrises ('EA') et maîtrises IUP ('EJ').

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **TYP_DIPL**.

Voir en page suivante la nomenclature complète.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
TYP_DIPL	CHAR(2)	
CYCLE	CHAR(1)	\$CYCLE
LCYCLE	CHAR(10)	
CURSUS_LMD	CHAR(1)	\$CUR_LMD
LIBELLE	CHAR(10)	\$LTYPDIP
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LTDLG
LNATURE	CHAR(38)	
NATURE	CHAR(1)	\$NATURE

CURSUS	CYCLE	NATURE	TYPE de DIPLOME
L	cycle 0	1	AC CAPACITE EN DROIT
L	1er cycle	1	CA DEUG RENOVE
L	1er cycle	U	CB DUT
L	1er cycle	1	CC DEUG
L	1er cycle	1	CD DEUST
L	1er cycle	P	CI DEUST IUP
L	1er cycle	P	CJ DEUP
L	1er cycle	P	CK DEUG IUP
L	1er cycle	U	CL DIPLOME NAT DE TECHN SPECIAL (DNST)
L	1er cycle	1	CP DEUG INTERMEDIAIRE LMD
L	1er cycle	1	CX PREMIER CYCLE DES ETUDES MEDICALES PCEM
L	2eme cycle	1	DA LICENCE RENOVEE
L	2eme cycle	1	DB LIC BI-DISCIPLINAIRE
L	2eme cycle	1	DC LICENCE
L	2eme cycle	P	DJ LICENCE IUP
M	2eme cycle	A	DK PREPARATION CAPEPS
L	2eme cycle	1	DP LICENCE PROFESSIONNELLE
M	2eme cycle	A	DU PREPARATION CPE
M	2eme cycle	A	DV PREPARATION CRPE
M	2eme cycle	A	DW PREPARATION CAPES
M	2eme cycle	A	DX PREPARATION CAPLP
M	2eme cycle	A	DY PREPARATION CAPET
M	2eme cycle	A	DZ PREPARATION CAPES
M	2eme cycle	1	EA MAITRISE RENOVEE
M	2eme cycle	1	EB MAITRISE BI-DISCIPLINAIRE
M	2eme cycle	1	EC MAITRISE
M	2eme cycle	1	ED MST
M	2eme cycle	1	EE MAITRISE DE SCIENCES ET GESTION (MSG)
M	2eme cycle	1	EF MAIT. INFOR. APPL. GESTION ENTR. (MIAGE)
M	2eme cycle	P	EJ MAITRISE IUP
M	2eme cycle	A	EK CERTIFICATION CAPEPS
M	2eme cycle	1	EL MSBM - C1
M	2eme cycle	1	EM MSBM - C2
M	2eme cycle	1	EN MAITRISE DE SCIENCES BIOL. ET MEDICALE
M	2eme cycle	1	EP MAITRISE INTERMEDIAIRE LMD
M	2eme cycle	1	ER DIP PREP RECH BIOMEDICALE (DPRB) - C1
M	2eme cycle	A	ES PREPARATION SPECIALISATION ENS TITULAIRE
M	2eme cycle	D	ET CERTIFICATION AGREGATION
M	2eme cycle	A	EU CERTIFICATION CPE
M	2eme cycle	A	EV CERTIFICATION CRPE
M	2eme cycle	A	EW CERTIFICATION CAPES
M	2eme cycle	A	EX CERTIFICATION CAPLP
M	2eme cycle	A	EY CERTIFICATION CAPET
M	2eme cycle	D	EZ PREPARATION AGREGATION
M	3eme cycle	1	FC DIPLOME D'ETUDE APPROFONDIE (DEA)
M	3eme cycle	1	FD DESS
M	2eme cycle	4	FE MAGISTERE
M	3eme cycle	P	FF DIPLOME DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (DRT)
M	3eme cycle	1	FH DE DOCTEUR EN PHARMACIE

M	2eme cycle	6	FI	FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE
M	2eme cycle	1	FJ	DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE
M	2eme cycle	1	FK	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES PHARMACEUTIQUES
M	2eme cycle	1	FL	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES ODONTOLOGIQUES
M	2eme cycle	6	FN	FORM D'INGENIEUR EN PARTENARIAT(EX NFI)
	2eme cycle	1	FX	DEUX. CYCLE DES ETUDES MEDICALES (DCEM)
	3eme cycle	1	GD	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
M	3eme cycle	1	GF	CES (CHIR. DENT. A)
M	3eme cycle	1	HH	CES (CHIR. DENT.B)
M	3eme cycle	1	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
M	2eme cycle	1	IC	DIPL FIN 2 CYCLE ETUDES MEDICALES
M	3eme cycle	1	IX	QUALIFICATION MEDECINE GENERALE
M	3eme cycle	1	JB	C.E.C.S.M.O.
M	3eme cycle	1	JC	DES PHARMACIE
M	3eme cycle	1	JD	DES MEDECINE
M	3eme cycle	1	JF	DES CHIRURGIE BUCCALE
M	3eme cycle	1	KG	CAPACITE MEDECINE
L	2eme cycle	1	LP	LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE
M	3eme cycle	1	MA	DESC MEDECINE GROUPE 1
M	3eme cycle	1	MB	DESC MEDECINE GROUPE 2
M	3eme cycle	1	MC	DESC MEDECINE
M	3eme cycle	1	MD	DESC BIOLOGIE MEDICALE
L	cycle 0	1	NA	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC
L	1er cycle	1	NB	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+1
L	1er cycle	1	NC	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+2
L	2eme cycle	1	ND	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+3
	2eme cycle	1	NE	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+4
M	3eme cycle	1	NF	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+5
L	1er cycle	1	PA	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPHONISTE
L	1er cycle	1	PB	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPTISTE
L	1er cycle	1	PC	DIPLOME D'ETAT AUDIO-PROTHESISTE
L	1er cycle	1	PD	DIPLOME D'ETAT PSYCHOMOTRICIEN
M	1er cycle	1	PE	DIPLOME D'ETAT SAGE-FEMME
L	1er cycle	1	PF	DIPL ETAT DE MASSEUR-KINESATHERAPEUTE
L	1er cycle	1	PG	DIPLOME ETAT ERGOTHERAPEUTE
	1er cycle	1	PH	DIPLOME ETAT TECHN ANALYSES BIOMEDICALES
M	2eme cycle	7	RA	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+5 GRADE MASTER
M	2eme cycle	7	RB	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+5
M	2eme cycle	7	RC	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+4
L	2eme cycle	7	RD	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+3
L	1er cycle	7	RE	DIPLOME VISE NIVEAU BAC+2
	2eme cycle	K	TA	BAC CANONIQUE THEOLOGIE
	3eme cycle	K	TB	LIC CANONIQUE THEOLOGIE
	3eme cycle	K	TC	DOCT CANONIQUE THEOLOGIE
	1er cycle	K	TD	BAC CANONIQUE PHILOSOPHIE
	2eme cycle	K	TE	LIC CANONIQUE PHILOSOPHIE
	3eme cycle	K	TF	DOCT CANONIQUE PHILOSOPHIE
	2eme cycle	K	TG	LIC CANONIQUE DROIT CANONIQUE
	3eme cycle	K	TH	DOCT CANONIQUE DROIT CANONIQUE
	1er cycle	K	TJ	BAC CANONIQUE SCIENCES SOCIALES
	2eme cycle	K	TK	LIC CANONIQUE SCIENCES SOCIALES

	3eme cycle	K	TL DOCT CANONIQUE SCIENCES SOCIALES
L	cycle 0	C	UA DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC
	1er cycle	C	UB DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 1
	1er cycle	C	UC DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 2
	2eme cycle	C	UD DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 3
M	2eme cycle	C	UE DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 4
M	3eme cycle	C	UF DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 5
M	2eme cycle	C	US DIPLOME EPHE
M	2eme cycle	C	UT DIPLOME ENS
M	2eme cycle	C	UU DIPLOME EHES
M	2eme cycle	9	UV DIPLOME ENSAE
	1er cycle	C	UW DIPLOME PARIS DAUPHINE
M	2eme cycle	C	UX DIPLOME INSTITUT ETUDES POLITIQUES
M	2eme cycle	C	UY CERTIFICAT ETUDES JUDICIAIRES
M	2eme cycle	7	UZ DIPLOME COMMERCE
L	cycle 0	B	VA CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC
	1er cycle	B	VB CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+1
	1er cycle	B	VC CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+2
M	2eme cycle	B	VD CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+3
	2eme cycle	B	VE CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+4
L	2eme cycle	1	XA LICENCE (LMD)
M	3eme cycle	1	XB MASTER (LMD)
M	3eme cycle	1	XC MASTER INGENIEUR
D	3eme cycle	1	YA DOCTORAT D'UNIVERSITE
D	3eme cycle	1	YB DOCTORAT D'UNIVERSITE (GENERIQUE)
M	2eme cycle	6	YI FORMATION INGENIEUR SPECIALISE
M	3eme cycle	1	YJ DIS MEDECINE
M	3eme cycle	1	YL DIS PHARMACIE
M	3eme cycle	1	YM ATTEST. FORMATION SPECIALISEE (AFS)
M	3eme cycle	1	YN ATTEST. FORM. SPECIALISEE APPROF. (AFSA)
M	3eme cycle	1	YP ATTESTATION ETUDES APPROF. CH. DENTAIRE
L	1er cycle	1	ZA DIPLOME PREP AUX ETUDES COMPTABLES
L	2eme cycle	1	ZB DIPLOME ETUDES COMPTABLES
M	2eme cycle	1	ZC DIPLOME SUPERIEUR ETUDES COMPTABLES
M	2eme cycle	1	ZD DIPLOME NATIONAL D'OENOLOGIE
M	2eme cycle	9	ZE CERT APTITUDE ENSEIG SPECIALISE (UNIV)
L	2eme cycle	1	ZF DIPLOME COMPTABILITE ET DE GESTION
M	2eme cycle	1	ZG DIPL SUP COMPTABILITE ET DE GESTION
		C	01 DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
		3	02 CERTIFICAT D'ECOLE
D	3eme cycle	1	03 HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
D	3eme cycle	C	04 DU TYPE DOCTORAT (INST CATHOLIQUES)
		I	05 DIPLOME INTERNATIONAL
L	1er cycle	C	06 POST-DUT
M	3eme cycle	L	07 MASTERE SPECIALISE
M	3eme cycle	9	08 MASTERS OF
		C	09 AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES

TYPREPA

Ne concerne que les étudiants en formation d'ingénieur

FORMAT :

Variable caractère de longueur 5.

DEFINITION :

Cette variable concerne uniquement les nouveaux entrants ayant fréquenté l'année précédente une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Elle indique quelle classe préparatoire ils ont fréquentée.

NOMENCLATURE :

1^{ère} année	Scientifique	MPSI (Maths Physique/Sciences de l'ingénieur)		11101
		PCSI (Physique Chimie/Sciences de l'ingénieur)		11103
		PTSI (Physique Technologie/Sciences de l'ingénieur)		11105
		BCPST (Biologie Chimie Physique/Sciences de la Terre)		11109
		TSI (Technologie et Sciences Industrielles)		11110
		TPC (Technologie Physique Chimie)		11111
		TB (Technologie et Biologie)		11112
		ENS Cachan C en 2 ans (Arts, Création industrielle)		11114
		Ecole Nationale Vétérinaire		11115
		Marine Marchande		11116
	Economique	Préparations économiques et commerciales	Scientifique	12101
			Economique	12102
			Technologique	12103
		ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)		12104
		ENS Cachan D2 en 2 ans (Economie, Méthodes quantitatives et gestion)		12105
	Littéraire	1 ^{ère} année Lettres		13101
		1 ^{ère} année Lettres et Sciences Sociales		13103
		1 ^{ère} année Ecole nationale des Chartes		13104
		1 ^{ère} année Saint-Cyr option Lettres et Sciences Humaines		13105

2^{ème} année	Scientifique	MP (Maths et Physique)		11201
		MP* (Maths et Physique)		11202
		PC (Physique et Chimie)		11203
		PC* (Physique et Chimie)		11204
		PSI (Physique et Sciences de l'ingénieur)		11205
		PSI* (Physique et Sciences de l'ingénieur)		11206
		PT (Physique et Technologie)		11207
		PT* (Physique et Technologie)		11208
		BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre)		11209
		TSI (Technologie et Sciences industrielles)		11210
		TPC (Technologie, Physique et Chimie)		11211
		TB (Technologie et Biologie)		11212
		ATS (Technologie industrielle-Prépa en 1 an pour Techniciens supérieurs)		11213
		ENS Cachan C en 2 ans (Arts et création industrielle)		11214
		Classes prépa agricoles post BTSA / BTS / DUT		11215
		Economique	Préparations économiques et commerciales	Scientifique
	Economique			12202
	Technologique			12203
	ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)		12204	
	ENS Cachan D2 en 2 ans (Economie, Méthodes quantitatives et Gestion)		12205	
	ENS Cachan D1 en 1 an (Prépa en 1 an pour techniciens supérieurs)		12206	
	ENS Cachan D2 en 1 an (Prépa en 1 an pour techniciens supérieurs)		12207	
	Littéraire	2 ^{ème} année Ecole normale supérieure lettres		13201
		2 ^{ème} année Ecole nationale sup. Fontenay-Saint-Cloud		13202
		2 ^{ème} année Groupes Sciences Sociales		13203
		2 ^{ème} année Ecole nationale des Chartes		13204
		2 ^{ème} année Saint-Cyr option Lettres & Sciences Humaines		13205

UNIV

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable indique si l'établissement est une université ou un autre établissement.

L'enquête SISE UNIVERSITE concerne les universités mais aussi d'autres établissements d'enseignement supérieur, présents dans le fichier qui n'ont pas le statut juridique d'université.

Ces établissements sont :

- Les universités technologiques de Compiègne, de Troyes et de Belfort Montbéliard
- L'institut de sciences politiques de Paris (IEPP)
- L'institut national des langues et civilisations orientales
- L' institut polytechnique de Grenoble
- Les instituts nationaux polytechniques de Lorraine et de Toulouse.
- L'école nationale du paysage de Blois
- L'observatoire de Paris
- L'institut de Physique du Globe
- Paris Dauphine
- Les IUFM de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane non rattachés à une université

NOMENCLATURE :

- O Université
- N Etablissement non universitaire

VOIE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la voie : générale ou indifférenciée, professionnelle ou recherche des diplômes LMD.

NOMENCLATURE :

Format SAS : \$lvoie

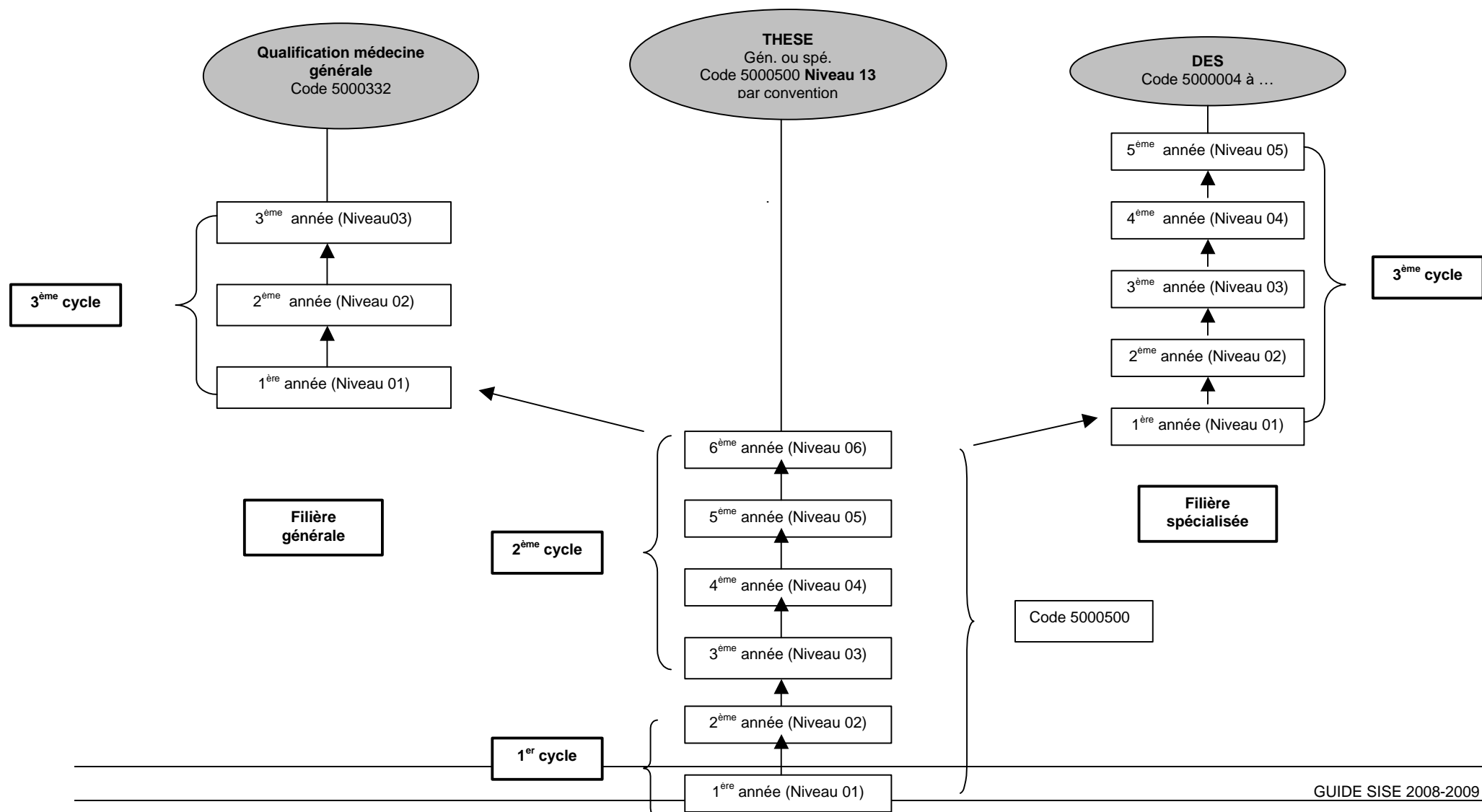
contenu :

VOIE	LIBELLE
0	GÉNÉRALE OU INDIFFÉRENCIÉE
1	PROFESSIONNELLE
2	RECHERCHE

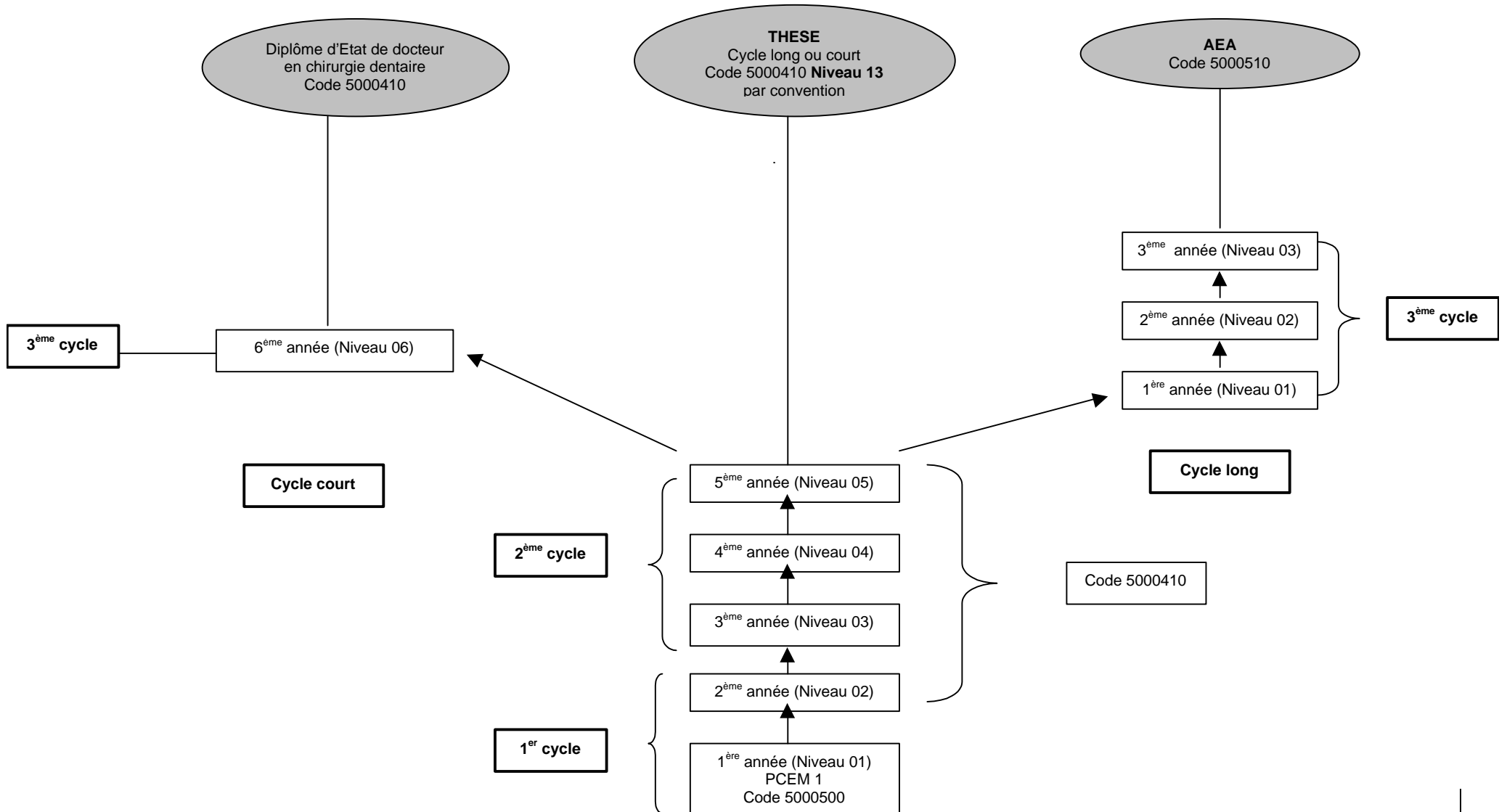
ANNEXE 1

NOMENCLATURES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE

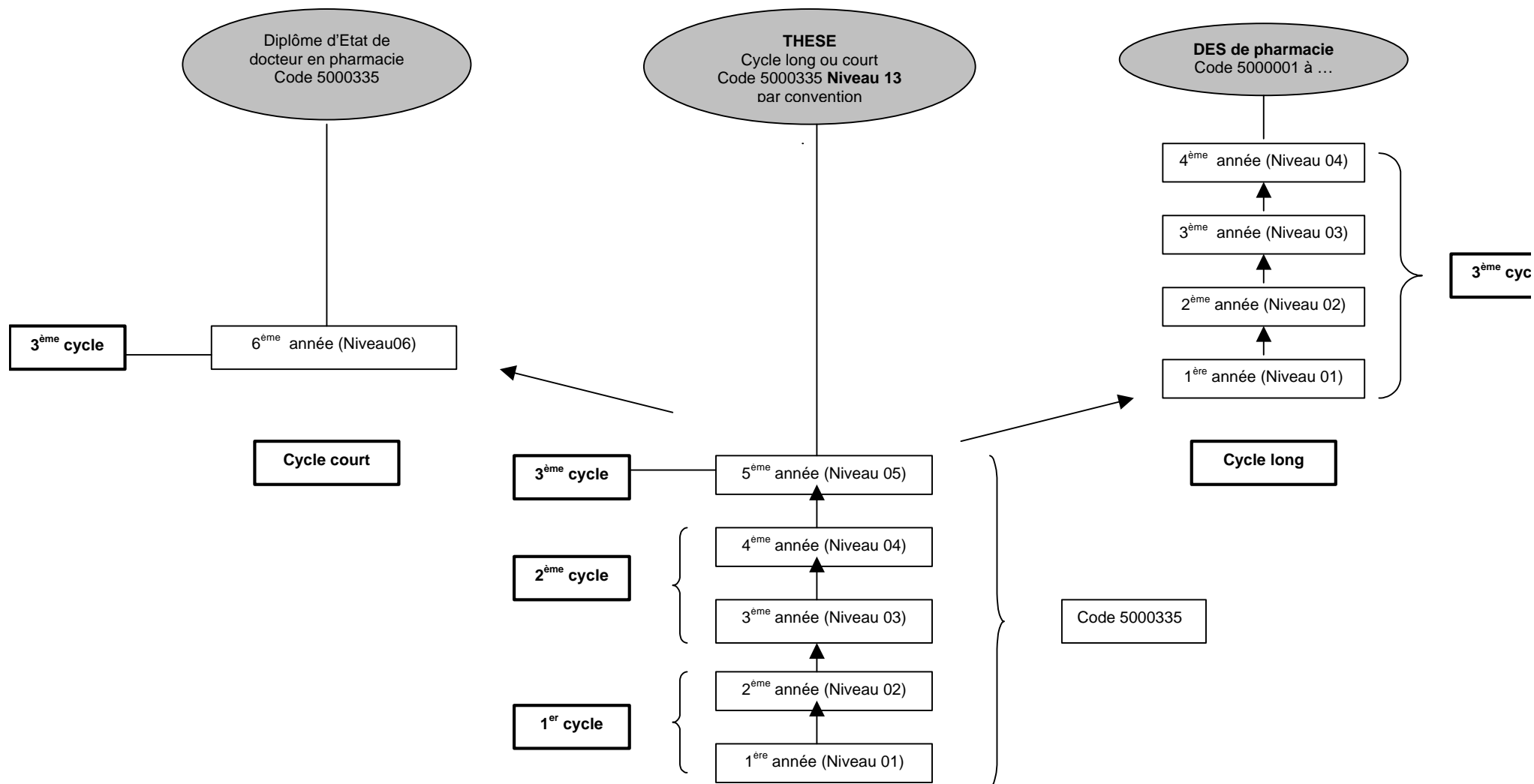
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE



ANNEXE 2

DETAIL DES FORMATS SISE

Nom de la Table	Nom de la variable de départ	Libellé associé	Nom du Format	Description
ACADEMIE	ACADEMIE	LIB_LONG	\$ACALG	Associe le code ACADEMIE à son libellé long
ACADEMIE	ACADEMIE	LIBELLE	\$ACABAC	Associe le code ACADEMIE à son libellé court
BAC	BAC	LIB_LONG	\$BACLG	Associe le code BAC à son libellé long
BAC	BAC	LIBELLE	\$BAC	Associe le code BAC à son libellé court
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIB_LONG	\$LBACRLG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé long
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIBELLE	\$LBACRG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé court
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$COMMUNE	Associe le code commune au libelle de commune (pour l'ensemble des communes de France)
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$LCOMMU	Associe le code commune à son libelle (pour les communes ayant des étudiants SISE)
COMPOS	COMPOS	CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante a sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	COMLIB	\$PATRON	Associe le code numéro uai à son patronyme uai
COMPOS	COMPOS	COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
COMPOS	COMPOS	LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libelle de sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libelle de la commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	LIBELLE	\$COMPOS	Associe le code COMPOS à son libellé
COMPOS	COMPOS	LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libelle de son code nature
COMPOS	COMPOS	LTYPC	\$LTYPC	Associe la composante au libelle court du type de composante
COMPOS	COMPOS	LTYPLG	\$LTYPLG	Associe la composante au libelle long de son type de composante
COMPOS	COMPOS	NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
COMPOS	COMPOS	RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement
COMPOS	COMPOS	SIGLE	\$SIGLE	Associe le code COMPOS à son SIGLE
COMPOS	COMPOS	TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante
CURPAR	CURPAR	LIB_LONG	\$CURPALG	Associe le code CURPAR à son libellé long
CURPAR	CURPAR	LIBELLE	\$CURPAR	Associe le code CURPAR à son libellé court
CYCLE	CYCLE	LIB_LONG	\$LCYCLLG	Associe le code CYCLE à son libellé long
CYCLE	CYCLE	LIBELLE	\$LCYCLE	Associe le code CYCLE à son libellé court
CURSUS	CURSUS	LIBELLE	\$LCURSUS	Associe le code CURSUS à son libellé long
DEPART	DEPART	ACADEMIE	\$ACAETA	Associe le code département immatriculation à son académie et assimile
DEPART	DEPART	DEPRE	\$DEPI2	Associe le code département immatriculation au code département INSEE 2
DEPART	DEPART	DEPRESPA	\$DEPETA	Associe le code département immatriculation à son département INSEE 3
DEPART	DEPART	LIB_CT	\$LDEPI	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPART	LIBELLE1	\$LDEPETA	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DEPART	DEPART	REGION	\$DREGION	Associe le code département immatriculation à sa région
DEPART	DEPRE	ACADEMIE	\$DEP2A	Associe le code département INSEE 2 à son académie
DEPART	DEPRE	DEPRESPA	\$DEP23	Associe le code département INSEE 2 au code département INSEE 3
DEPART	DEPRE	LIB_CT	\$LDEP2	Associe le code département INSEE 2 à son libelle court
DEPART	DEPRE	REGION	\$DEPREG	Associe le code département INSEE 2 à sa région
DEPART	DEPRESPA	ACADEMIE	\$ACARESP	Associe le code département INSEE 3 à son académie
DEPART	DEPRESPA	DEPRE	\$DEP32	Associe le code département INSEE 3 au code département INSEE 2
DEPART	DEPRESPA	LIB_CT	\$LDEP3	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPRESPA	LIBELLE1	\$DEPRES	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDER	Associe le code DIPDER à son libellé
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE	\$DIPT2A	Associe le code diplôme à son intitulé complet en majuscule
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE1	\$DIPLOM	Associe le code diplôme à son libelle 1
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE2	\$DIPINT	Associe le code diplôme à son libelle 2
DIPLOM	DIPLOM	SECTDIS	\$SECTDIS	Associe le code diplôme sise à son secteur disciplinaire sise
DIPLOM	DIPLOM	TYP_DIPL	\$TYPDIPL	Associe le code diplôme au type de diplôme
DISCIPLI	DISCIPLI	LIB_LONG	\$LDISCLG	Associe le code DISCIPLI à son libellé long
DISCIPLI	DISCIPLI	LIBELLE	\$LDISCI	Associe le code DISCIPLI à son libellé court
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDEC	Associe le code dernier diplôme obtenu à son libelle court
ECHANG	ECHANG	LIBELLE	\$ECHANG	Associe le code ECHANG à son libellé court
FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIB_LONG	\$LFREDLG	Associe le code FR_ETR_D à son libellé long
FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIBELLE	\$LFRETD	Associe le code FR_ETR_D à son libellé court
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIB_LONG	\$LFRERLG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé long
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIBELLE	\$LFRETR	Associe le code FR_ETR_R à son libellé court

Nom de la Table	Nom de la variable de départ	Libellé associé	Nom du Format	Description
GROUPE	GROUPE	LIBELLE	\$GROUPE	Associe le code GROUPE à son libellé
INSPR	INSPRI	LIB_LONG	\$INSPRLG	Associe le code INSPR à son libellé long
INSPR	INSPRI	LIBELLE	\$INSPR	Associe le code INSPR à son libellé court
NATURE	NATURE	LIB_LONG	\$LNATURE	Associe le code NATURE du diplôme à son libellé long
TYP_DIPL	TYP_DIPL	NATURE	\$NATURE	Associe le code Type diplôme SISIE à son code NATURE
CONTINENT	NATRG	NATRG	\$NATRG	Associe le code Continent à son libellé
NIVFORM	NIVFORM	LIB_LONG	\$DEGETLG	Associe le code DEGETU à son libellé long
NIVFORM	NIVFORM	LIBELLE	\$DEGETU	Associe le code DEGETU à son libellé court
PAYS	PAYS	LIB_CT	\$PAYSLG	Associe le code PAYS à son libellé long
PAYS	PAYS	LIBELLE	\$NATION	Associe le code PAYS à son libellé court
PCS	PCS	LIBELLE	\$PCS	Associe le code PCS à son libellé
REGIME	REGIME	LIB_LONG	\$REGIMLG	Associe le code REGIME à son libellé long
REGIME	REGIME	LIBELLE	\$REGIME	Associe le code REGIME à son libellé court
SECTDIS	SECTDIS	DISCIPLI	\$SECDIS	Associe le code secteur disciplinaire sise au code discipline sise
SECTDIS	SECTDIS	LIBELLE	\$LSECT	Associe le code SECTDIS à son libellé
SEXE	SEXE	LIBELLE	\$SEXE	Associe le code SEXE à son libellé court
SITUPRE	SITUPRE	LIBELLE	\$SITUPRE	Associe le code SITUPRE à son libellé
SPECI	SPECI	LIBELLE	\$SPECI	Associe le code SPECI à son libellé
TYP_DIPL	TYP_DIPL	CYCLE	\$CYCLE	Associe le code type diplôme sise à son cycle sise
TYP_DIPL	TYP_DIPL	CURSUS	\$CUR_LMD	Associe le code type diplôme sise à son cursus LMD
TYP_DIPL	TYP_DIPL	LIB_LONG	\$LTDLG	Associe le code TYP_DIPL à son libellé long
TYP_DIPL	TYP_DIPL	LIBELLE	\$LTYPDIP	Associe le code TYP_DIPL à son libellé court
VOIE	VOIE	LIBELLE	\$LVOIE	Associe le code VOIE à son libellé
-	NUMED	LIBELLE	\$LNUMED	Associe le code NUMED à son libellé